



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 17 AVRIL 2020

LIP A VÉRIFIER PAR VOS SOINS

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBE Jean

Mme LANGLOIS Valérie

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

M. THÉVENET Laurent

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Mme RUBENS Lolita

M. LIGNEUL Nicolas

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des Usagers »

Mme NGUYEN Caroline

M. TROUMI Elias

M. OUAMOULO Faya

M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme LE LAGADEC Jeannick, Conseil départemental du Val-de-Marne

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**Collège A dit « des Professeurs des universités » :**

M. MEKONTSO DESSAP Armand a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

Mme CACHET-VIVIER a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CASCONI Ilaria a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

Collège dit « des Usagers »

Mme ARMINOT Manon a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin

M. QUESTIAUX a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

- M. BERTHENAND Emmanuel a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
 Mme LE GALL a donné procuration à Mme DE SUREMAIN Marie-Albane
 M. ZOUGBEDE Jean a donné procuration à M. THÉVENET Laurent
 Mme METTEI a donné procuration à Mme NGUYEN Caroline

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- Mme DESPRÉS Marie-Agnès a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- Mme AKKARI Suzanne, représentant Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités
 M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI
 Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
 M. BASQUIN Christophe, DGS
 Mme BEAUVILLIERS
 Mme BELO Joana, Directrice des relations internationales
 M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. BRUNIE Vincent, Adjoint au DGS
 M. DURANSTANTI Jean-Felix, Directeur de l'Esipe
 M. GILBERT Simon, VP CR
 M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
 Mme GODFROY Anne-Sophie, Référente égalité femme-homme
 Mme GOYCHAMAN Anna, Directrice de la recherche et de la valorisation
 Mme GROS Clémence, Directrice du SAPAS
 Mme HMAMOU Fadoua, DAJG
 Mme HUMAIN-LAMOURE, Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
 Mme JAHAN Cécile, Directrice du SCEPPE
 M. LEONEL Éric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
 M. LEVRAT Adrien, Directeur de la DAJG
 Mme MANENT Estelle, DAJG
 M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
 M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
 M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'EEP
 M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences Economiques et de Gestion
 Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication
 M. SAVIDAN Patrick, Chargé de mission sciences et société
 M. VIALA Tom, Cabinet de la présidence
 M. VINCENT Lhéo, Vice-président Étudiant
 M. ZEPF Marcus, Directeur de l'Ecole d'Urbanisme de Paris
 M. ZIDI Mustapha, Vice-président Stratégie et développement

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	<u>55</u>
1.1. Point d'information du Président.....	<u>55</u>
1.2. Information sur l'engagement de l'UPEC dans la lutte contre le Covid-19	<u>88</u>
2. VIE INSTITUTIONNELLE	<u>1414</u>
2.1. Approbation relative au Dialogue stratégique et de gestion, phase 2.....	<u>1414</u>
2.2. Information relative au contrat de site.....	<u>3838</u>
QUESTIONS DIVERSES	<u>5050</u>

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT – Je sais que certains d'entre nous ont été touchés par la maladie, mais d'après les dernières informations, nous ne déplorons aucun drame parmi nos étudiants et personnels. En revanche, des proches ont pu être frappés plus durement. Je vous propose d'ouvrir ce CA, qui nous permettra d'aborder plusieurs points. Ce sera d'abord le point d'information de l'UPEC sur le Covid-19. Nous parlerons aussi du Dialogue de gestion 2 et du contrat de site dans ses grandes lignes.

S'agissant de la pandémie, je vous rappelle que le Val-de-Marne est particulièrement touché, avec une mortalité de 50% supérieure à celle observée l'année dernière. Ce taux prouve que le virus circule très largement et touche des populations fragilisées.

Malgré quelques effets d'annonce, rien ne prévoit la fin de la circulation du virus. Il ressort que 10% de la population ont été en contact avec ce virus, mais nous pensons que l'immunité se situe à un niveau bien inférieur à ce taux, selon les retours scientifiques. Il n'est donc pas envisageable de prétendre au retour du présentiel. D'ailleurs, La dépêche de la DGESIP, signée par Anne-Sophie Barthez, précise bien que les conditions de présentiel sont exclues pour des cohortes conséquentes, même si la discussion reste possible en ce qui concerne les cas particuliers et les petits effectifs. La situation se veut aujourd'hui très claire. Nous aborderons cet aspect, en veillant à ne pas négliger les étudiants qui n'ont pas accès à des ordinateurs, incapables de travailler. Je pense aussi à tous ceux qui sont déjà au travail pour assurer leur vie au quotidien. Il convient de faire preuve d'une extrême bienveillance dans les évaluations et les conditions d'examen, dont nous parlerons en « Questions diverses ». Il faudra retenir des éléments particuliers pour les étudiants en situation

de vulnérabilité et de précarité. Nous devons peut-être amorcer des approches personnalisées dans un certain nombre de cas.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble des acteurs de l'université. L'établissement continue de fonctionner, sur le plan administratif. Je souligne le travail réalisé par la DRH qui assure le paiement des salaires et toutes les autres tâches. Nous écouterons Marie-Albane et Christophe à ce sujet.

Je laisse d'ailleurs la parole à Marie-Albane en complément de mon intervention. Nous aborderons ensuite les autres points de l'ordre du jour.

Mme DE SUREMAIN – Bonjour à toutes et à tous. Avant tout, je rappelle le fonctionnement de notre interface de visioconférence. À gauche de l'écran, vous trouvez la liste des personnes présentes et connectées. Les petites icônes indiquent si leur micro est branché ou pas. Le fil de discussion publique se situe en position médiane. Il vous permet de rédiger vos interventions, lues par tous. Si vous souhaitez prendre la parole, vous pouvez vous signaler dans ce fil de discussion publique. Sinon, il vous suffit de cliquer sur la petite pastille bleue affichant un micro, qui se trouve sous la diapositive centrale. Vous pouvez prendre la parole quand vous le souhaitez. Pour des raisons d'organisation, il est préférable d'annoncer votre souhait de prise de parole. Je vois d'ailleurs que Madame Le Lagadec veut intervenir. Je lui laisse la parole.

Mme LE LAGADEC – Bonjour à toutes et à tous, j'espère que vous allez bien malgré cette crise sanitaire. J'aurais souhaité recevoir quelques informations complémentaires à ce sujet. Lorsque le Président de la République s'est exprimé, il a indiqué que les universités resteraient fermées jusqu'au mois de septembre. En revanche, certains élèves, dont ceux en BTS, reprendraient les cours, à l'instar des lycéens. Qu'en est-il par exemple des étudiants en IUT ? Comment l'université envisage-t-elle la suite de la scolarité, sans présentiel ?

M. LE PRÉSIDENT – Pour nous, tout est clair puisque l'université n'est pas fermée, elle est seulement fermée au public. Aucun étudiant ne vient. Les consignes ne permettent pas la tenue des cours ou des évaluations, sauf conditions particulières. Nous ne recevrons plus d'étudiants avant le mois de septembre, qui sera lui-même difficile. Je ne pense que nous reprenions un rythme similaire à celui auquel nous sommes habitués. Je n'imagine pas, en septembre, des milliers d'étudiants non vaccinés se promenant sur la dalle ou ailleurs.

Les IUT ont pour la plupart bien bordé les examens. J'ignore si Amilcar est parmi nous pour nous apporter un complément d'information. Le problème ne se pose pas comme pour les BTS. Les IUT sont également fermés au public. La question soulevée est celle des évaluations, bien pilotées. Amilcar, peux-tu nous en dire davantage ?

M. BERNARDINO – Oui, le problème se pose moins pour les IUT puisqu'en deuxième année, les cours étaient quasiment terminés. Les étudiants devaient surtout suivre leur stage. Certains les ont d'ailleurs commencés en distanciel, d'autres attendent de savoir s'ils pourront envisager un stage plus court, à une date décalée.

La situation se veut un peu plus délicate pour les étudiants en première année. La crise sanitaire est apparue en milieu de semestre. Les étudiants s'interrogent sur les évaluations, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des étudiants de l'université.

Nous essayons d'agir au mieux pour éviter que les étudiants d'IUT ne soient pénalisés. De toutes les façons, ils auraient été, dans leur grande majorité, admis en deuxième année. Il faudra surtout prévoir des aménagements en deuxième année pour tenir compte de ce qui n'a pas pu être fait en première année.

Notre premier souci concerne stages. S'agissant des autres points, nous rencontrerons beaucoup moins de problèmes qu'en BTS sur les épreuves terminales.

M. LE PRÉSIDENT – Souhaitez-vous poser d'autres questions ?

Mme DE SUREMAIN – Je lis la question inscrite par Arnaud : « *Devons-nous continuer à échanger sur le sujet ou bien consacrerons-nous un point lorsque nous aborderons les Questions diverses ?* ».

M. LE PRÉSIDENT – Oui, nous évoquerons le sujet une nouvelle fois en fin de réunion, en laissant la parole à Josette. S’agissant des évaluations, les consignes du ministère se veulent très précises.

Mme DE SUREMAIN – Vous savez que nous avons reçu une évaluation du HCERES, auquel nous avons répondu. News Tank a publié une dépêche hier sur cette évaluation de l’UPEC. La dépêche met bien en valeur les aspects très intéressants de l’évaluation et de la réponse. Je pense que le sujet méritait d’être signalé. L’évaluation est aujourd’hui rendue publique. Je crois que c’est un élément positif pour la trajectoire et la visibilité de l’UPEC.

Je vous propose d’aborder le point suivant inscrit à l’ordre du jour.

1.2. Information sur l’engagement de l’UPEC dans la lutte contre le Covid-19

Mme DE SUREMAIN – Vous voyez s’afficher les différents documents sur la fenêtre centrale, dont l’ordre du jour.

Nous commençons donc par ce point d’information sur l’engagement de l’UPEC dans la lutte contre le Covid-19. Vous avez été informés sur le fait que des étudiants de la faculté de santé se sont portés volontaires pour soutenir la lutte contre le Covid-19. Je vous parle de plus de 150 étudiants. Des collègues de l’université ont travaillé avec des imprimantes 3D pour concevoir des valves susceptibles de s’adapter à des masques pour permettre la respiration. Mustapha Zidi pourra en dire quelques mots. Nous avons aussi le projet d’apporter un soutien, en tant qu’établissement, à la recherche clinique contre le Covid-19. Je laisse Jean-Luc vous en dire davantage et je vous présenterai ensuite les modalités d’organisation de ce soutien, qui font

aujourd'hui l'objet d'une information et puis d'un vote plus formel au moment du BRA.

M. LE PRÉSIDENT – Plusieurs universités ont pris le parti d'apporter leur soutien à la recherche sur le Covid-19. Nous proposons d'adopter une démarche similaire, sous la forme d'un investissement, plus facile à mobiliser. Nous avons pris connaissance de différents signaux, notamment des équipes de recherche impliquées dans la réanimation, en liaison avec les services de biologie. Nous considérons que ce geste de solidarité est important, en faveur des collègues au front et qui travaillent d'arrache-pied sur les appels d'offres et les soins. Nous ne souhaitons pas apporter notre contribution sans une information préalable ou un passage par la CR. Il s'agirait d'une dotation scientifique, selon un appel d'offres géré par l'UFR de Santé.

Mme DE SUREMAIN – Oui, l'UPEC peut procéder à un transfert d'investissement recherche. Cet investissement doit être formellement affecté par la CR, amenée à se prononcer sur l'affectation. Le CA peut également se prononcer sur les enveloppes budgétaires, sans être en mesure d'en déterminer l'affectation détaillée. Nous vous proposons un transfert entre unités budgétaires à hauteur de 200 k€ d'investissement. Le montant reviendra au final à la faculté de santé afin que cette dernière procède à un appel à projets « recherche clinique de lutte contre le Covid-19 ». Elle présentera le résultat de cet appel de projets à la CR, qui pourra attribuer formellement le montant de 200 k€ au projet sélectionné.

À ce stade, nous pouvons procéder par un transfert entre unités budgétaires afin de mobiliser les fonds. Nous vous proposerons de voter sur la régularisation de ce transfert lorsque nous aborderons le budget rectificatif, présenté au mois de juin. Il n'aurait pas été possible de vous présenter budget rectificatif aujourd'hui, dont la préparation demande toujours un certain temps. Ensuite, nous devons faire approuver ce budget par le rectorat, ce qui implique aussi un certain délai.

Il vous est donc proposé de procéder à ce transfert entre unités budgétaires, ce qui ne met pas du tout en péril la santé financière ni l'équilibre budgétaire de l'UPEC. Nous pourrions utiliser les dotations du Département du Val-de-Marne consacrées aux actions visant à soutenir la formation et la recherche. Le budget rectificatif vous sera présenté en juin, précisant l'affectation de l'enveloppe de 200 k€, après qu'elle ait été votée par la CR.

M. LE PRÉSIDENT – Simon, souhaites-tu ajouter quelques mots ?

M. GILBERT – Bonjour à toutes et à tous. L'essentiel a été précisé par Marie-Albane de Suremain. Cette action en faveur de la lutte contre le Covid-19, à travers un soutien sur la recherche dédiée aux soins critiques, est un signal susceptible d'être apprécié de la part de l'hôpital et de nos collègues chercheurs. Je rappelle que la question des soins critiques est directement liée à la recherche opérationnelle. Nous avons aujourd'hui l'occasion de soutenir la protection des malades en établissant une synergie entre recherche et recherche applicative dans cette perspective. C'est dans cette démarche que s'inscrivent les universités ayant mené des opérations comparables. Je pense particulièrement à La Sorbonne.

M. LE PRÉSIDENT – Je n'ai rien à ajouter. Souhaitez-vous intervenir ?

Mme LE LAGADEC – Effectivement, le Département du Val-de-Marne intervient chaque année pour soutenir différents projets à travers des investissements fixés à 200 k€. Nous étudions, avec les services, la possibilité de mieux travailler en amont afin que l'apport du Département soit plus visible et que nous puissions le partager avec le grand public. Il me semble qu'une aide en investissement se dessine pour les chercheurs en santé qui luttent contre le Covid-19.

J'aurais souhaité que le Département soit formellement inscrit dans l'aide à la recherche. De la même façon, au regard de ce qui est proposé dans le cadre du Grand

Paris et de l'école socio-environnementale, j'aimerais que notre action soit également fléchée.

Mme DE SUREMAIN – Je pense que nous devons organiser une réunion de travail. Nous pourrions mettre en valeur la dotation apportée par le Conseil départemental du Val-de-Marne. J'évoque aujourd'hui le dispositif qui permet les transferts de fonds à ce stade. Nous pourrions ventiler les aides ou opérer des prélèvements à différents niveaux pour assurer ce financement à hauteur de 200 k€. Tout vous sera présenté pour approbation lors du BRA.

Je lis la question de Benoît Vallée sur l'intérêt de transférer les fonds à la faculté de santé. Le souhait est de pouvoir mobiliser ces fonds dans la lutte contre le Covid-19 et dans le domaine des soins critiques. Il reviendra à la faculté de mener cet appel à projets et de les sélectionner. Le dialogue avec la CR permettra de valider formellement l'attribution des fonds.

Il m'a semblé que la faculté de santé était un destinataire pertinent du montant de l'enveloppe.

M. GILBERT – Nous vous proposons aujourd'hui de voter au bénéfice de la commission de la recherche une dotation qui lui appartiendra en effet de flécher.

Mme DE SUREMAIN – Simon, aucun vote n'est envisagé aujourd'hui, sinon nous serions obligés de nous inscrire dans le cadre du budget rectificatif. Il n'est pas envisageable à cette date. En revanche, nous le proposerons en juin, après une présentation préalable au rectorat. Nous voulons surtout agir dans la transparence la plus complète, à travers cette information délivrée aujourd'hui, sans recours au vote.

M. GILBERT – Très bien. Il est donc envisagé que la commission de la recherche accepte le principe d'une dotation, qui donne lieu à un AO interne. Le but est de dégager un ou deux projets, en fonction de la décision finale. Il n'est pas opportun de soutenir dix projets au regard de la somme disponible. Le niveau de dilution serait

telle qu'aucune opérationnalité n'accompagnerait la démarche. La faculté de santé, après avoir instruit les dossiers, pourra soumettre à la commission de la recherche le projet qu'elle soutient. Cette dernière sera libre de valider ou pas le choix, en précisant que la décision finale lui revient.

Mme DE SUREMAIN – Nous vous tiendrons bien sûr informés et nous porterons à votre vote formel, lors du BR, ce soutien de l'UPEC contre le Covid-19, à l'instar d'autres universités. Il nous semblait important, au regard du profil spécifique de l'UPEC, qui intègre une faculté de santé et qui travaille avec le CHU Henri Mondor, d'apporter notre contribution à cette crise sanitaire majeure.

M. LE PRÉSIDENT – Cet appel d'offres passera par les fourches caudines habituelles de la CR. Il ne remet pas en question l'appel d'offres « investissement », qui n'a encore suscité aucun arbitrage, mais dont le principe est largement soutenu. Cet appel d'offres sera également traité par la CR.

M. PELLET – Je souhaite revenir à la question de Benoît, si je la comprends bien. La faculté de santé émet une proposition d'action à la CR, à qui revient la décision en dernier ressort. Est-il nécessaire de transférer les fonds à la faculté de santé, dans la mesure où le financement du projet de recherche revient à l'université ? Pourquoi les fonds ne sont-ils pas transférés directement par l'université dès lors que la commission de recherche aura prononcé son avis en faveur de tel ou tel projet ?

Mme DE SUREMAIN – Nous ne finançons pas directement l'hôpital. Nous finançons en fait un projet porté par une équipe de recherche. Il semble plus simple que cette enveloppe soit gérée par la faculté de santé. Le financement des projets passe par des centres de responsabilité budgétaire.

Le transfert n'est pas effectué aujourd'hui. Il interviendra en temps utile, lorsque le projet aura été sélectionné.

M. LE PRÉSIDENT – Il est difficile de confier cette démarche à d'autres équipes que celles impliquées dans la virologie et les soins critiques. C'est aussi un principe d'affichage de l'université. Je rappelle que la plupart des universités ont agi de même. S'agissant de la question relative au Covid 1 ou 2, de nombreuses équipes travaillent dans le périmètre de l'IMRB, qui dépasse celui de l'INSERM et des UMR. Le VERI lance aussi des appels d'offres sur la recherche médicale dédiée au coronavirus. Les soins critiques concernent essentiellement les équipes de réanimation. Nous souhaiterions que notre action bénéficie assez largement à un groupe de recherche clinique, qui inclut d'autres équipes, pas forcément dépendantes de Mondor. Le souhait est de lancer une dynamique assez large de recherche clinique.

Ce montant de 200 k€ doit être perçu comme un investissement, et non pas comme un budget de fonctionnement. Nous laisserons la faculté de santé intervenir. Cette somme est importante et peu élevée en même temps.

Mme DE SUREMAIN – Oui, dans ce domaine, le montant reste assez modeste, en réalité.

M. LE PRÉSIDENT – Les appels d'offres Trophées franciliens pourraient représenter un effet de levier en faveur du domaine de la santé. La démarche permettra de lever des fonds supplémentaires. Nous laisserons également les équipes nous faire des propositions, qui pourraient s'inclure aux remontées à la CR.

Mme DE SUREMAIN – Je lis la question d'Éric : « *Est-ce un AAP de l'UPEC ou de la faculté de santé ?* » C'est un AAP de l'établissement, porté par la faculté de santé et attribué par la CR. Nous parlons quand même d'un domaine de compétence assez ciblé. Le CA n'a pas cette compétence pour préciser l'utilisation finale de ce montant de 200 k€. Il répartit les enveloppes, mais ne se prononce pas sur le fléchage.

Cependant, nous suivons une intention politique, que vous voulons partager avec vous. Dans le cadre de la crise sanitaire, l'objectif est de mobiliser l'UPEC dans la lutte

contre le Covid-19. La démarche n'empiète pas sur les appels à projets dit d'investissement de recherche, portés plus largement par la CR.

Le CA détermine des enveloppes. La CR, en dernier ressort, attribue les crédits. Nous expliquons l'intention politique.

M. LE PRÉSIDENT – Simon, tu disais qu'une trentaine de projets est portée par l'UPEC dans le cadre du Covid-19.

M. GILBERT – Oui, absolument. La DRV recense les projets portés par l'UPEC dans la lutte contre le Covid. Pour le moment, nous en comptons une petite trentaine. L'État a lancé une série de dispositifs de soutien à la recherche pour la lutte contre le Covid-19. Au sein de l'UPEC, des candidatures à ces appels à projets se font jour au quotidien.

Mme DE SUREMAIN – Il s'agit donc d'une contribution de l'UPEC dans un ensemble plus vaste. Notre action ne préempte pas les autres appels à projets, portés par la CR plus classiquement. Nous avons bien noté l'intention politique partagée avec le Département du Val-de-Marne. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Si vous le voulez bien, nous pouvons poursuivre avec la présentation du point de l'ordre du jour suivant, qui implique une délibération du Conseil d'administration.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Approbation relative au Dialogue stratégique et de gestion, phase 2

Mme DE SUREMAIN – Nous vous présentons donc les étapes du Dialogue stratégique de gestion, que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer au CA. Les premiers échanges ont été organisés lors de la première phase, en janvier. Nous sommes revenus à la fin du mois de mars pour vous dévoiler la phase 2.

Ce Dialogue stratégique et de gestion progresse. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous présenter plus précisément les trois projets déjà évoqués. Pour rappel, le Dialogue stratégique et de gestion s'inscrit dans une relation contractuelle avec le MESRI et les universités. Nous recevons une subvention pour charges de service public, notifiée au mois de novembre. Afin de compléter cette dotation, nous pouvons présenter des projets et obtenir des financements complémentaires. Lors de la première phase du Dialogue stratégique et de gestion, un échange s'est déroulé avec Monsieur le recteur sur la trajectoire globale de l'établissement. Certains documents, appelés à être complétés, ont concerné l'évolution de la masse salariale et la trajectoire budgétaire à échéance de quatre à cinq ans. Nous avons également souhaité, dès cette première phase, adopter une approche stratégique de l'évolution de l'établissement. En phase 2, il nous est demandé de présenter trois projets susceptibles de recueillir quelques financements.

Je passe rapidement sur les éléments de la première phase, dont nous avons déjà parlé. L'accent a été mis sur les demandes prioritaires : le financement de la réforme de l'accès aux études de santé, les poursuites d'études après le dispositif Rebond et la sécurisation des parcours. En deuxième priorité, nous avons évoqué la mise en place de la DIFPRO, notre organisme de développement de la formation par apprentissage en alternance et de la formation continue. Comme troisième priorité, nous avons visé la création de nouveaux espaces de travail.

Aujourd'hui, nous vous présentons les moyens obtenus dans le cadre de la première phase du Dialogue stratégique et de gestion. Ces moyens nous ont été notifiés récemment. Le premier point s'attache au financement de la réforme des études de santé. Nous avons obtenu 840 k€ pour l'année 2020, au terme de nos échanges avec les ministères et le rectorat en décembre et janvier. Cette somme correspond à 700 étudiants valorisés à hauteur de 1200 € par place, dans le champ de la réforme

des études de santé. Il s'agit également du financement de 14 postes, valorisés à hauteur de cette unité de compte, c'est-à-dire 60 k€ pour un poste.

Pour 2021, la démarche reste conditionnée aux inscriptions effectives. Nous parlerions d'un financement de 1,2 M€, c'est-à-dire 1000 étudiants inscrits dans ces formations d'accès aux études de santé (L.AS), valorisés chacun à hauteur de 1 200 €. L'enveloppe correspond également à 20 postes valorisés à hauteur de 60 k€ par unité.

L'objectif consiste à assurer les inscriptions, en respect des prévisions. De ce point de vue, Josette Caduseau pourra nous en dire quelques mots. L'état des vœux exprimés sur Parcoursup nous paraît tout à fait satisfaisant. Leur nombre excède largement les capacités d'accueil dans les L.AS. Il nous faudra quand même convaincre les étudiants de bien rejoindre l'UPEC.

Dans le cadre de la loi ORE, nous avons reçu une notification de moyens complémentaires, en rappelant que des moyens nous avaient déjà été attribués précédemment. S'agissant de l'évolution des capacités d'accueil, quelques ajustements touchent la licence 1 et les places supplémentaires. Nous notons une légère diminution pour 2020. Quelques parcours méritent d'être suivis en ce qui concerne les inscriptions effectives. Nous échangerons si besoin avec le rectorat. Une augmentation est prévue en 2021, mais au regard de l'évolution des capacités d'accueil et du remplissage.

La nouveauté passe par les crédits dédiés aux places supplémentaires en licence 3. C'est très appréciable. Les crédits de la ORE couvrent l'année de L1, mais aussi les L2 et les L3.

Les ajustements diminuent pour les parcours de réussite. L'explication vient du fait que certains de ces parcours n'ont pas été effectivement mis en place. Cette situation montre que nous assurons un suivi précis des inscriptions et du déploiement des

parcours de réussite, qui correspondent à un financement sur une base réelle de la loi ORE.

À l'issue de la première phase du Dialogue stratégique et de gestion, nous mentionnons un financement de 866 k€ pour 2020. Nous pouvons envisager un montant de 1,378 M€ pour 2021, à la condition de remplir nos capacités d'accueil.

La deuxième étape porte sur trois projets stratégiques, déjà évoqués en CA. Les fiches synthétiques vous présentent à chaque fois le projet, le plan de financement, la nature de nos demandes de soutien au ministère, leur part dans le financement global du projet, les apports complémentaires, les jalons et les indicateurs de suivi.

Le premier projet concerne la création d'un OFA interne à l'UPEC. Je laisse la parole à Éric Léonel, en insistant peut-être sur les éléments de financement précisés par rapport à la dernière présentation. Vous trouvez, sur le SharePoint du CA, la fiche-projet correspondant au soutien que nous demandons pour cet OFA interne.

M. LÉONEL – Permettez-moi d'abord de vous saluer toutes et tous et de vous adresser mes meilleurs vœux de santé. J'espère que vous vous portez au mieux dans cette période compliquée.

Comme l'indiquait Marie-Albane, ce projet DIFPRO OFA a déjà été présenté au CA du mois de janvier. Il convient de rappeler ici, dans le cadre du DSG 2, le contexte et les objectifs. Ce projet s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de développement de la formation professionnelle de l'UPEC. Il suppose une réorganisation profonde de la structure de la formation professionnelle. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel nous invite à repenser l'organisation interne de la formation professionnelle, en l'articulant selon de nouvelles modalités de financement, le rôle redéfini des acteurs et les nouveaux processus en place.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons présenté en janvier dernier la mise en place d'une Direction de la formation professionnelle, que nous avons appelée

DIFPRO. Elle hébergera en son sein un organisme de formation en alternance, d'où cette abréviation OFA. Elle sera intégrée et exclusivement dédiée à l'offre de notre université.

Le projet DIFPRO OFA répond à plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels. Il s'agit d'abord d'établir une stratégie de développement unifiée entre la formation par alternance et la formation continue, selon une logique de formation professionnelle.

Le but est de faire preuve d'agilité, de susciter une dynamique accrue pour porter les réponses universitaires aux besoins des acteurs socioéconomiques. Il s'agit aussi de disposer d'une gouvernance propre à l'UPEC, centrée sur les besoins, ainsi que la loi Avenir professionnel nous le permet. Il convient également de générer des ressources propres, à hauteur des investissements de l'activité de l'UPEC en formation par alternance et en formation continue. Enfin, nous devons sécuriser les circuits financiers fiabilisés et renforcer l'équilibre économique au service de l'université.

Nous nous appuyerons sur les compétences déjà mobilisées en FC et en innovation pédagogique. Il nous faudra être accompagnés par différents personnels. Marie-Albane a affiché le document sur les différents ETP programmés sur trois ans. Nous imaginons un renforcement de 11 personnels dont, pour la première année, une chargée de mission, recrutée pour ses compétences en apprentissage, aidée de deux gestionnaires.

Pour l'année 2021, nous parlons de 4 ETP supplémentaires, dont 2 gestionnaires supplémentaires pour assurer l'accompagnement autour des contrats en alternance. Il convient également d'apporter un renfort auprès des composantes, s'agissant notamment des commerciaux. En 2020, nous ferons appel à 4 nouveaux ETP.

À terme, nous pourrions atteindre le nombre de 1800 contrats. Cette situation nécessite de fait l'apport de nombreuses (passage inaudible, 50 :00).

En tout, 11 postes seront à financer sur les trois années, pour un total de masse salariale, incluant les frais de fonctionnement, de l'ordre de 650 k€ (hors immobilier). Les recettes se situeraient à environ 1 M€, sur la base de 600 € par contrat tel que le prévoit la convention passée avec le CFA.

La diapositive suivante nous précise les différents jalons et engagements de l'UPEC par rapport au projet. La demande de 200 k€, formulée auprès du ministère, soit 30% du coût du projet, constitue un fonds d'amorçage. Une somme similaire serait prélevée sur le fonds de roulement de l'UPEC. À terme, le projet devra évidemment s'autofinancer, tel que le prévoit le modèle économique de la DIFPRO.

Aujourd'hui, l'UPEC est engagée dans l'obtention de la certification de qualité FCU. Cette approche tient compte de différents indicateurs. La démarche que je vous présente s'entend en accord avec l'évolution de la certification qualité pour les organismes de formation en alternance. Vous en avez certainement entendu parler dans la presse. Je parle de la certification Qualiopi, dont la mise en place a été différée à la date du 1^{er} janvier 2022.

C'est bien dans cet esprit que nous nous positionnons. Je vous présente aujourd'hui six engagements, intégrant des exemples d'indicateurs. Ces engagements de qualité visent à informer, accueillir, orienter et accompagner un candidat. Je ne vais peut-être pas donner lecture de l'ensemble des exemples mentionnés, mais je peux en décliner certains, comme le taux de satisfaction des participants aux réunions ou encore l'accompagnement des stagiaires.

L'engagement n°2 vise à entretenir le lien avec les *alumni* et les partenaires. Le taux de participation aux événements partenariaux et le nombre d'inscrits sur les réseaux sociaux peuvent être des indicateurs à suivre.

L'engagement suivant est de s'appuyer sur des personnels compétents et des moyens performants, ce qui sous-entend une formation régulière de ces derniers.

L'engagement n°4 consiste à accompagner les responsables de formation et les intervenants dans les formations. Nous pourrions proposer, comme indicateur, le taux de responsables pédagogiques ayant bénéficié d'un accompagnement par la DIFPRO.

L'accompagnement n°5 propose des prestations adaptées aux partenaires et aux entreprises. Je pense par exemple à la réalisation des livrables qu'il faudra surveiller, permettant le repérage.

L'engagement n°6 doit permettre d'améliorer en continu la formation professionnelle. Nous nous devons évidemment d'évoluer, de tenir compte des enjeux. Il existe à ce titre de nombreux indicateurs qui nous facilitent l'accompagnement en la matière.

L'UPEC reste très engagée sur ces actions. Je tiens à remercier Cécile Jahan et toute son équipe pour son travail actuellement mené. Nous avons déjà engagé un process avec quatre des composantes.

Je vous remercie pour votre écoute et je suis prêt à répondre à vos questions.

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup, Éric. Nous pouvons nous accorder un petit temps d'échanges avant d'aborder les deux autres projets.

Ce projet nous tient à cœur. Je parle de la construction d'une DIFPRO et d'un OFA, un organisme de formation en alternance. Il assure à la fois la formation par apprentissage et la formation continue. Vous comprenez que c'est essentiel dans le projet d'établissement de l'UPEC, en termes de formation, de liens entre formation et recherche. Il s'agit également d'assurer l'autonomie de notre établissement. L'organisation doit nous permettre de dégager des ressources propres pour mener à bien nos projets, en prise avec la demande sociale, des populations et des collectivités territoriales. C'est un projet central pour l'UPEC.

M. LÉONEL – Arnaud Thauvron pose une question par écrit : « *Où sera localisé cet OFA ?* » L'OFA est une partie intégrée de la DIFPRO. La DIFPRO est quant à elle localisée à la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Étudiant.

Je vois qu'Arnaud complète sa question : « *Y a-t-il des mètres carrés disponibles ?* »

Oui, une partie des locaux sera mise à disposition. L'initiative s'inscrit dans une réflexion autour de la MIEE.

Benoît émet une remarque : « *Attention à la création d'un service qui fonctionnera uniquement en autofinancement.* » La DIFPRO correspond à un service commun, qui apportera à terme sa part d'autofinancement. Nous ne changeons rien à ce que vous a été présenté lors du CA de janvier.

M. PELLET – Quelle sera la relation avec les composantes, et notamment celles ayant déjà une formation en alternance ? Une centralisation de ce qui se pratique déjà à l'université sera-t-elle effectuée ? S'agira-t-il plutôt d'un système parallèle, indépendant des formations en alternance déjà existantes dans les composantes ?

M. LÉONEL – Nous déployons actuellement le process. Quatre composantes se sont portées volontaires et une prestataire nous accompagne, en attendant de recruter les personnels appelés à nous rejoindre. Ce process s'entend en interaction entre les composantes et la DIFPRO. Plusieurs entretiens ont été menés à ce titre, incluant également l'agence comptable, la DSI, la DEV, la DSF et les services. Nous sommes ainsi en mesure de mettre en place un process qui permet de répondre aux besoins des composantes et de les accompagner « à façon » dans la démarche.

Nous avons organisé un premier tour de table puis nous avons présenté ce process qui se veut au plus près des demandes. Le travail se poursuit, avec l'objectif d'enregistrer les premiers contrats ces prochains jours.

M. LE PRÉSIDENT – Souhaitez-vous poser d'autres questions ?

Mme CADUSSEAU – J'avais annoncé que je répondrais à Madame le Lagadec. La diminution des parcours de réussite correspond peut-être à une formule que nous avons utilisée de façon un peu rapide. Le souhait est d'indiquer notre préférence à l'accompagnement financier du ministère dans le cadre de la loi ORE, en lien avec la plateforme Parcoursup pour l'accueil des lycéens dans nos licences.

Cet accompagnement contient deux dispositifs. Le premier est celui que nous appelons « oui si 1 ». Il consiste en un accompagnement individualisé des étudiants, un renforcement de certains fondamentaux ou des méthodes pédagogiques de proximité. Le dispositif « oui si 2 » concerne une sécurisation du parcours des licences. Nous envisageons, après une évaluation en début d'année, une licence en quatre ans. Il ne s'agit pas d'une année de redoublement supplémentaire, mais d'une année aménagée pour que l'étudiant puisse suivre le rythme et les méthodes de l'université.

Lors de la mise en place de Parcoursup, il nous a été demandé de déployer les dispositifs « oui si 1 » et « oui si 2 ». Les composantes ont proposé différentes modalités à ce titre. Tout n'a pas pu être monté comme prévu. Nous avons observé des diminutions de nombres ou de dispositifs. C'est en ce sens que vous constatez la diminution des parcours de réussite.

Grâce à notre expérience, des dispositifs pourront être assurés de façon pérenne. Je peux citer deux exemples, dont celui de la composante AEI. Elle intègre des effectifs nombreux en première année, de l'ordre de 1000 étudiants. Grâce au dispositif, un groupe de 90 étudiants a pu être identifié et suivi, à travers des renforcements sur les fondamentaux. Nous constatons que cette action est bénéfique en ce qui concerne la réussite des étudiants.

L'autre dispositif auquel je pense s'attache à la FST. Il a été construit sur quatre ans, avec des pédagogies adaptées au profil des étudiants.

Le souhait est que ces dispositifs puissent se développer et profiter à davantage d'étudiants.

M. LÉONEL – Je me suis permis de répondre par écrit, mais peut-être voulez-vous poser d'autres questions.

Mme LE LAGADEC – S'agissant de la diminution des parcours de réussite, je peux comprendre que nous ayons rencontré des difficultés dans un premier temps, mais comment expliquer votre projection pour l'année 2021 ? Je vois aussi une diminution du nombre d'étudiants concernés dans leur entrée à l'université. Nous pourrions penser au contraire que les composantes mettent en place un renforcement pour les étudiants visés.

Mme CADUSSEAU – C'est ce que nous faisons, mais par rapport à la première année de lancement. Les dispositifs n'ont pas tous été bien compris et donc proposés à l'ensemble des étudiants. Pour une composante qui accueille plusieurs centaines d'étudiants, la différence apparaît très importante.

Mme DE SUREMAIN – Nous parlons ici de projections. Il conviendra d'apporter des ajustements en fonction des inscriptions constatées à la rentrée de septembre 2020 et de l'évolution des dispositifs. Nous pouvons peut-être nous arrêter sur les chiffres de 2020, en précisant que des ajustements interviendront peut-être en 2021.

M. LE PRÉSIDENT – Nous revenons aux questions relatives à l'OFA. Celle d'Arnaud concerne le plafond d'emplois.

Mme DE SUREMAIN – Souhaitez-vous savoir de quelle manière ces recrutements peuvent s'intégrer dans le plafond d'emplois ?

M. LE PRÉSIDENT – Arnaud, peux-tu poser ta question directement ?

M. THAUVRON – Oui, la question consiste à savoir si ces nouveaux personnels entreront dans le plafond d’emplois de l’UPEC. Quelles en seront les incidences éventuelles ?

Mme DE SUREMAIN – Nous parlons vraiment de recrutements de contractuels, selon le plafond d’emplois de l’établissement, pas celui des statutaires. Le but est d’accompagner l’amorçage avant de fonctionner en ressources propres et en autofinancement.

M. THAUVRON – D’accord, merci.

M. LÉONEL – Je ne sais pas si Cécile souhaite ajouter un complément d’information ?

Mme JAHAN – Non, vous avez tout dit. Nous lançons la démarche avec quatre composantes. Les formations sont nouvellement créées et n’ont donc pas été déjà confiées à des CFA. Nous mettrons en place une méthodologie très proche des habitudes des composantes, qu’il s’agisse de la gestion administrative et financière ou des aspects liés au développement et au placement des apprentis. Peut-être faut-il préciser que nous sommes soumis à l’obligation d’avoir recours à une comptabilité analytique, selon la loi. Dans ce cadre, il nous faut également répondre à différentes missions, comme l’accompagnement au permis de conduire. Les apprentis, engagés dans une démarche de permis, recevront par le biais de France Compétences et l’UPEC, une aide au permis, plafonnée à 500 €. Certaines modalités de ce type seront donc mises en place. Tous les personnels concernés par la DIFPRO auront également la mission de gérer ces nouvelles activités.

Mme DE SUREMAIN – Souhaitez-vous poser d’autres questions ? Pouvons-nous continuer avec la présentation du deuxième projet, celui d’école socio-environnementale du Grand Paris ?

M. LÉONEL – Je vous remercie pour votre écoute, mais je dois rejoindre une autre réunion.

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup, Éric.

Si vous en êtes d'accord, nous abordons le projet de cette école socio-environnementale, dont Patrick Savidan nous parle. Le projet s'inscrit dans l'appel à projets PIA Vague 2 EUR, qui n'a pas été retenu. Nous voulons néanmoins la reprendre, de manière remaniée.

M. SAVIDAN – Bonjour à tous. Vous savez que depuis une trentaine d'années, la recherche a réalisé d'importants progrès dans le domaine socio-environnemental. Ces progrès concernent également la prise de conscience des exigences de la transition vers la soutenabilité des modèles de développement. En revanche, les résultats se font cruellement attendre. Peut-être les efforts restent insuffisamment en matière de collaboration entre les disciplines, qu'il s'agisse des sciences dures et des sciences sociales. Il convient également de renforcer les collaborations entre les différentes parties prenantes, comme la société civile, les universités, les acteurs politiques, les entreprises pour essayer de concevoir des actions concrètes, susceptibles de nous engager dans la voie des transitions écologiques.

Ce projet d'école socio-environnementale du Grand Paris consiste à enregistrer le renforcement des collaborations tout en y contribuant efficacement.

Nous travaillons sur ce projet depuis environ deux ans. La phase initiale s'est déroulée dans le cadre d'un appel à projets EUR. Vous savez que le projet que nous avons présenté dans ce contexte n'a pas été retenu. Nous avons néanmoins reçu un rapport élogieux, qui insistait sur la grande pertinence du projet d'un point de vue scientifique et de ses attendus. En revanche, on nous a indiqué le manque de propositions originales en matière d'innovations pédagogiques. Nous avons proposé des éléments trop classiques dans le champ des formations, avec trop de cours et de séminaires. Ils n'attendaient pas une telle proposition dans leur appel à projets.

Il n'empêche que le projet reste pertinent sur ses aspects sociaux et politiques. Nous le constatons au quotidien. C'est aussi un projet qui correspond bien à l'UPEC en tant qu'établissement. Nous sommes positionnés sur des engagements de transformation socio-environnementale. Il est donc évident de déclarer que l'école socio-environnementale relève de cet engagement. L'UPEC se positionne comme un acteur civique fort et proactif sur ces questions.

Le projet reste pertinent par rapport à l'ampleur de l'existant. Lorsque nous effectuons un relevé des différentes formations et initiatives dans le champ de l'analyse de l'environnement et de ses dégradations, nous constatons des choses de très grande qualité. L'idée est de réorienter le projet EUR vers une nouvelle perspective, qui vise à valoriser nos actions déjà initiées dans ce domaine. Nous voulons concevoir cette école comme une sorte de carrefour des connaissances socio-environnementales, à la production desquelles s'attachent les différentes unités de formation et de recherche de l'UPEC.

L'idée est de montrer la force de notre proposition, par rapport à un ancrage thématique qui serait la question des transformations socio-environnementales. Nous pourrions attacher à cette ambition toutes formes d'attente en matière de formation. La visibilité de la démarche doit nous permettre, en tant que chercheurs et enseignants, de mieux comprendre la cohérence et la force de la proposition et de sa diversité. Il nous sera peut-être plus facile d'imaginer la mutualisation de certains engagements en nous appuyant sur les formations pilotées par les composantes.

Il nous faut également créer les conditions qui permettraient de renforcer notre capacité de travailler selon une perspective multidisciplinaire dans le cadre des appels à projets, à l'échelle nationale ou européenne.

Cette école socio-environnementale se construirait en lien avec l'école internationale d'études politiques et serait associée à un observatoire européen des inégalités

environnementales. Nous pourrions ouvrir la question des inégalités à celle de l'environnement, en sachant qu'il existe de très nombreux observatoires dans le champ des inégalités socioéconomiques. L'ambition est de poser cette question à un niveau plus international, selon un réseau européen.

Nous voulons aussi nous pencher sur la digitalisation que permettra d'amorcer l'observatoire européen des inégalités environnementales. Ce sera surtout un site de diffusion de l'actualité de la recherche dans ce domaine, sans oublier les éléments de formation proposés aux composantes à titre d'unités de formation, de modules. Elles pourront les utiliser dans le cadre de leur formation disciplinaire spécifique.

Il faut imaginer les actions qui permettent d'amorcer le projet que nous proposons et qui s'organise autour de quelques actions. C'est d'abord la question de la digitalisation d'un ensemble de modules de formation à distance sur les sujets socio-environnementaux, constitutifs d'un premier répertoire commun, avec des formations existantes ou à venir. Je parle aussi du développement de l'observatoire des inégalités environnementales et de la mise en place d'une école d'hiver. Elle permettrait de poser un premier jalon relevant de cette logique sur les transformations socio-environnementales.

Les moyens que nous demandons sont affichés sur l'écran. Il est indiqué : *« Recrutement d'un ingénieur de recherche ayant 3 à 5 ans d'expérience, pour porter le projet, coordonner la rédaction de propositions d'appels à projets, organiser l'école d'hiver et piloter la production de ressources pédagogiques numériques, assurer le lancement de la plateforme de l'observatoire. »* Cette démarche nous permettrait de travailler à la production des modules de formation à distance et de contribuer au lancement de cet observatoire. J'ai participé à la création de l'observatoire des inégalités et je sais que le travail se veut très contraignant. Une personne compétente sera donc la bienvenue.

Je mentionne également les frais liés à l'école d'hiver et le budget appelé à être développé avec le centre d'ingénierie et de développement pédagogique.

Mme DE SUREMAIN – Je suppose que vous souhaitez poser des questions ou émettre vos remarques.

M. GILBERT – Peut-être faut-il préciser que cette école correspond à une appellation qui ne désigne pas, au sens juridique, une école, mais plutôt un regroupement de formations. Elles ont vocation, en étant réunies sous cette appellation, à mettre en lumière diverses compétences qui, au sein de champs scientifiques différents et de composantes multiples, peuvent apparaître comme présentant une forme d'unité et un pôle de compétences plus visible qu'aujourd'hui. Évidemment, nous voulons nous inspirer du modèle de l'EUR, à travers une logique de *graduate programs*, avec une articulation aux formations de recherche renforcée et de perspectives de réflexion sur des projets de recherche. Les moyens matériels de l'observatoire passent notamment par un site Internet dédié, sous la forme d'un portail.

Mme HUMAIN-LAMOURE – Un petit hiatus est apparu entre le texte et les diapositives qui nous ont été projetées. Nous sommes d'ailleurs déjà intervenus avec Jacques à ce titre. Dans le texte, il est clairement indiqué que les formations se situent à un niveau de master. La diapositive précise quant à elle qu'il s'agit bien de master. Peut-être faudrait-il clarifier ce point.

Je rebondis également sur la remarque de Simon au sujet du mot « école », qu'il faudrait revoir, à mon sens. Nous voyons bien que certaines composantes s'appellent écoles, les EUR sont aussi des écoles. La diapositive fait référence à une « école d'hiver », au sens d'une école d'été je suppose. Nous constatons la polysémie de ce mot, qui risque de poser à terme un certain nombre de confusions, y compris dans l'affichage et pour la compréhension extérieure de cette école.

Enfin, ne serait-il pas nécessaire que ce projet soit également soumis au CAC dès lors que nous parlons de formation à la recherche ? Nous avons bien compris qu'il s'agit aujourd'hui d'une présentation d'un projet dans le cadre du Dialogue stratégique de gestion. De fait, l'école n'existe pas encore et n'est toujours pas financée. Il serait judicieux, à mon avis, que le CAC puisse s'y pencher.

Je vous remercie.

M. SAVIDAN – Je peux apporter les premiers éléments de réponse. Ta première question remonte à une discussion avec Jacques, au cours de laquelle nous avons évoqué la possibilité de développer des DU. Je pense que tu fais allusion à cet aspect quand tu parles du niveau de master par opposition à master.

Mme HUMAIN-LAMOURE – Oui, c'est bien ma référence.

M. SAVIDAN – Tu as raison, nous ne nous situons pas dans une telle perspective pour des raisons de financement. Sinon, nous ferions une autre proposition, qui aurait vocation à passer devant toutes les instances dans la perspective de création de nouveaux masters. Ici, nous parlons de programmes qui seraient bien de niveau de master. Il existe déjà un certain nombre de masters à la faculté de sciences et de technologie ou à la faculté de santé, par exemple, dans l'esprit de notre engagement.

En sciences politiques, nous réfléchissons à la création d'un DU. Certaines formations ne sont pas simplement de niveau de master, mais sont bien de véritables masters. Je pense à celui de médiation énergétique ou en biologie de l'alimentation. Le souhait est vraiment de valoriser l'existant et de montrer la richesse de l'offre actuelle de l'UPEC. Nous ne voulons pas les regrouper au sein d'une école ayant vocation à chapeauter ces formations. Il s'agit au contraire de proposer un portail d'agrégateurs de contenus, qui répond à un critère thématique. Les liens renverront vers les composantes, qui conservent la responsabilité des masters. Sur cette question des transformations socio-environnementales, l'offre est déjà très riche.

Anne-Lise a raison quand elle déclare que le terme « école » est ambigu. Je ne suis pas du tout attaché à cette notion, je suis prêt à entendre toute possibilité. Il nous faut trouver un terme efficace pour expliquer que l'UPEC peut faire école sur cet engagement socio-environnemental, en un sens. Je peux faire référence au tableau de Magritte : « *Ceci n'est pas une pipe* », en disant que « *ceci n'est pas une école* ». Nous montrons que l'UPEC peut faire école sur ce sujet. Il est tout à fait possible de trouver un autre terme, à la condition qu'il soit fort du point de vue de la communication.

Je suis tout à fait partant pour un passage en CAC et susciter toutes les discussions possibles. La globalité des avis permet d'enrichir le travail et de faire remonter les informations pertinentes. À mon sens, nous ne créons pas une école et il faut savoir si nous devons engager une initiative de valorisation de ces formations existantes. Il faut créer des conditions qui permettent de travailler ensemble, en sachant ce que chacun fait dans les différentes composantes. Il faut aussi créer des modules mutualisables et des possibilités de séminaires communs, impliquant des étudiants de master.

Mme LE LAGADEC – Il est clair que cette école, sur les thématiques de la justice sociale et de la transition écologique, résonne avec plusieurs politiques publiques déployées dans le département. Je réaffirme que nous souhaitons participer à ce projet d'école du Grand Paris, même si, pour moi, le terme « Grand Paris » renvoie à une position politique. Pour votre part, elle correspond plutôt à une réalité sociale. Il nous faudra travailler ensemble lorsque vous aurez avancé davantage sur le projet.

M. PELLET – Ma question est en lien avec la réponse écrite de Simon sur la préparation éventuelle d'un futur dossier EUR. Simon et Jean-Luc disent que cette perspective n'est pas envisageable pour le moment. Il semblerait qu'il n'y ait pas de nouvel appel à projets UER. De fait, le débat sur l'appellation me paraît lié à l'avenir envisagé du

projet. La présentation indique que le ministère aurait parlé d'amorçage, mais qu'amorçons-nous ? J'ai bien compris qu'il ne s'agit pas vraiment d'une école et je rejoins la remarque d'Anne-Lise. Ne faudrait-il pas réfléchir à un autre terme ? D'après ce que décris, nous nous situons plutôt dans le regroupement de forces de recherches interdisciplinaires. Le mot « école » peut apparaître un peu trompeur. Nous pourrions envisager « groupement d'études » ou un intitulé de ce genre. En termes d'affichage, nous rencontrerons un problème avec cette idée d'école.

Mme DE SUREMAIN – Ce projet est porté dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion, accompagné d'un guide méthodologique. Il recommande de s'appuyer sur des projets présentés aux appels à projets PIA et qui n'auraient pas été retenus. Des discussions ont été menées en janvier avec Anne-Sophie Barthez et son équipe. Nous avons échangé avec Françoise Profit à cette occasion. Elle nous a recommandé de repartir du projet d'UER pour solliciter un soutien du ministère. Au début du mois de février, nos conversations téléphoniques ont confirmé cette orientation stratégique.

À ce stade, nous considérons qu'il faut s'appuyer sur une candidature précédente aux EUR. Le projet a été porté pour l'appel à candidatures EUR. Ce ne sont pas de nouvelles composantes, mais nous sommes bien dans cette lignée. Il ne faut pas bousculer cette étape et conserver certains termes le temps du dialogue avec le ministère.

M. SAVIDAN – Anne-Lise pose une question : « *N'est-ce pas le rôle de l'axe stratégique SSE ?* ». Je ne vois pas d'opposition. La limite dont je parle se situe dans une perspective plus restreinte que l'axe stratégique SSE. D'autres aspects peuvent être envisagés. Nous verrons pour l'intitulé de l'école socio-environnementale. Cette initiative a vocation à rejoindre les perspectives couvertes par l'axe stratégique SSE.

M. LE PRÉSIDENT – Pour ce Dialogue stratégique et de gestion 2, nous suivons des recommandations fortes du ministère. Pour l'OFRA, nous parlons d'une certaine continuité et le PIA a été recommandé par la DGESIP, avec la volonté de le mettre en

avant. Il n'a certes pas obtenu la labellisation, mais a été bien reçu. Nous sommes allés dans le sens du ministère.

L'enveloppe globale se situe à 200 k€. Ce n'est pas non plus un grand scénario de financement, mais vraiment un fonds d'amorçage.

M. SAVIDAN – Arnaud pose une question sur le partenariat avec la FMSH. Nous procédons d'une relation de travail entretenue depuis deux ans avec la FMSH, partenaire du projet d'EUR. Il y a quelques semaines, elle a repris des passages de notre projet pour construire la base d'un appel à projets, sans volonté de se l'approprier et de se situer dans le cadre du partenariat passé au sujet de l'EUR.

Des questions peuvent se poser sur le calendrier. La FMSH apporte de l'argent et ne nous demande rien, sinon de mettre notre expertise à disposition pour la sélection des candidats. L'UPEC est aussi susceptible d'apporter un environnement scientifique. Nous montrons notre antériorité sur cette thématique de la justice sociale, en lien avec les transitions écologiques.

Mme DE SUREMAIN – La démarche ne coûte rien à l'UPEC et assure une visibilité de notre légitimité sur ces problématiques et un rayonnement international en bénéficiant de la thématique FMSH.

M. LE PRÉSIDENT – Yves, souhaites-tu intervenir ?

M. PALAU – Bonjour à tous, je n'ai rien de particulier à dire, si ce n'est d'apporter le plein soutien de l'école internationale politique à ce projet, dans une logique d'échange et de partenariat avec les composantes de l'UPEC qui voudront bien s'y associer.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons été interpellés par la fondation sur l'appel d'offres, d'ailleurs rattrapée au vol. Patrick nous a signalé qu'ils avaient repris de nombreux

éléments de l'EUR sur cet appel d'offres. Nous avons considéré que l'UPEC devait forcément être présente.

Nous voyons aussi l'effet de levier de cette approche interdisciplinaire à l'international. Il faudra trouver le bon terme pour éviter toute forme de confusion. Au-delà de GPF3, nous pourrions réfléchir ensemble à ces approches intercomposantes et interdisciplinaires, qui apportent de la visibilité internationale. L'affichage concernerait le niveau du master ou du doctorat, par exemple.

Mme DE SUREMAIN – Je donne la parole à Simon, qui nous présente le troisième projet relatif au consortium pour le projet E-city.

M. GILBERT – Nous avons déjà assuré une première présentation. Il est question de mener une étude à l'échelle d'une population d'une ville autour des enjeux de santé publique entendus de manière large, avec des périmètres scientifiques très étendus.

Le projet s'inscrit dans une relation partenariale, avec la perspective de produire des études scientifiques et d'accompagner les politiques publiques. Nous parlons de la plupart des axes stratégiques de l'établissement et de la démarche de l'université engagée que nous souhaitons développer.

Je parle d'impacts pédagogiques, avec la vocation de construire des passerelles entre les formations. Ce sont aussi des impacts scientifiques à travers les connaissances dans les domaines où il manque des modélisations et des instrumentations. Je mentionne les impacts sociétaux également, selon l'objectif de la Commission européenne et celui du développement durable de l'ONU autour de la question du bien-être à tous les âges.

Des questions financières s'imposent à nous pour préfigurer le projet et le mener à bien.

Dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion, nous comptons solliciter le soutien de l'État à hauteur de 150 k€ pour construire un consortium international. En effet, au-delà de nos partenaires locaux et nationaux, il importe que nous puissions disposer de liens institutionnels scientifiques avec des universités, instituts et syndicats étrangers qui disposent de compétences complémentaires. Le souhait est de partager et de confronter nos analyses et expérimentations, tout en tissant des liens académiques.

Jusqu'à présent, un certain nombre d'universités a été envisagé pour rejoindre cette aventure scientifique et intellectuelle. Il importe néanmoins, dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion, d'identifier une série d'actions et d'engagements qui justifierait un soutien financier de l'État. Ces engagements, au titre du consortium international, consistent en quatre points :

- mener des entretiens scientifiques et politiques avec des partenaires internationaux ;
- organiser des *workshops* avec des équipes scientifiques et des partenaires internationaux et constituer un comité scientifique international ;
- créer un comité de logistique pour assurer l'intendance du consortium international ;
- procéder à la création et à l'animation d'un site Internet dédié au consortium.

Au titre de ces engagements, nous avons identifié des financements qui nous semblent appropriés pour mener à bien notre action :

- 60 k€ pour recruter un ingénieur de recherche affichant 3 à 5 ans d'expérience. Ce dernier portera de manière opérationnelle le projet.
- 15 k€ correspondant aux frais de missions pour mener des entretiens scientifiques et politiques avec les équipes politiques des partenaires.

- 30 k€ pour les frais d'organisation des workshops et du comité scientifique international.
- 20 k€ pour constituer et animer le consortium dans le cadre d'un comité logistique.
- 25 k€ pour mettre en place un site Internet ergonomique, qui donne lieu à une animation au plan scientifique et politique.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Simon. La discussion est ouverte.

Mme LE LAGADEC – J'ai écouté avec attention la présentation du projet. De quelle manière s'est construite la collaboration avec la Ville de Créteil ? Certaines villes du Val-de-Marne auraient pu être intéressées par le projet. Créteil affiche un profil hospitalier très particulier, notamment grâce à la présence du CHU Mondor, du CHIC et d'autres établissements de santé. Il s'agit peut-être d'un déséquilibre au regard des autres villes, moins développées en matière de santé.

M. LE PRÉSIDENT – Ce projet a été présenté à plusieurs reprises dans ses grandes lignes. Nous entrons dans la phase de préfiguration. Nous avons été notamment interpellés par GPSEA sur la participation de Créteil et son engagement financier. Ce n'est pas vraiment la ville en elle-même puisque nous n'adoptons pas une approche macro. Nous pensons surtout aux aspects participatifs de la population. Il n'est pas exclu que d'autres quartiers nous rejoignent. Une réflexion de spécialiste s'imposerait à ce titre, pour gagner en pertinence. Nous ne parlons pas d'un projet de santé, mais qui interfère avec l'environnement dans toutes ses dimensions.

Mme LE LAGADEC – L'OMS mentionne un bien-être de santé physique et psychique, qui inclut des considérations sociales. J'attire l'attention de Monsieur Gilbert sur la connaissance fine du département, des villes et des quartiers où se

sont développées des politiques de santé. Il ne doit pas hésiter à revenir vers nous, en précisant que ces connaissances pourront servir le projet.

M. GILBERT – Je vous remercie pour cette proposition. Le projet est toujours à un stade liminaire. Tous ces choix s’articuleront selon des logiques politiques et scientifiques. Évidemment, nous reviendrons vers vous pour recueillir vos analyses et vos propositions.

Mme DE SUREMAIN – Si vous ne souhaitez plus poser de questions sur ces trois éléments de projet, nous pouvons passer au vote, qui implique la lecture des procurations.

Le 21 avril, nous discuterons des fiches avec la rectrice déléguée à l’enseignement supérieur, à la recherche et à l’innovation en Ile-de-France. Nous présenterons le projet, avec le souhait d’obtenir un soutien du ministère.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de voter ce DSG2. Peut-être faut-il rappeler les procurations.

Mme HMAMOU – Madame Arminot a donné procuration à Monsieur Lowenstein, Madame Cachet-Vivier a donné procuration à Madame Cadusseau, Monsieur Berthenand a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé, Monsieur Questiaux a donné procuration à Monsieur Lowenstein, Monsieur Grimbart a donné procuration à Monsieur Thauvron, Monsieur Després a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé, Monsieur Le Gall a donné procuration à Madame de Suremain, Madame Mettei a donné procuration à Madame Nguyen, Monsieur Zougbedé a donné procuration à Monsieur Thévenet, Madame Cascone a donné procuration à Monsieur Thauvron et Monsieur Mekontso Dessap a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé.

M. VIALA – Je fais apparaître la question de vote sur l’écran. Vous pouvez vous exprimer en cliquant sur l’onglet. Une fois le vote effectué, les résultats s’affichent

en bas à droite. Pour chacune des procurations, nous effectuons un tour de vote. Aujourd'hui, nous avons deux procurations au maximum par personne. Le premier tour de vote concerne les personnes présentes, le deuxième correspond à la première procuration et le troisième à la deuxième.

M. LE PRÉSIDENT – Peut-être faut-il rappeler le sujet du vote.

Mme DE SUREMAIN – Il s'agit de l'approbation des trois projets de DSG2. Toutes les personnes connectées votent au premier tour.

Il est procédé au premier tour de vote.

19 votants.

– *Favorable : 16 voix.*

– *Abstention : 3 voix.*

Il est procédé au deuxième tour de vote (1^{ère} procuration).

7 votants.

– *Favorable : 7 voix.*

Il est procédé au troisième tour de vote (2^{nde} procuration).

3 votants.

– *Favorable : 3 voix.*

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons préciser le nombre total de votes.

Mme DE SUREMAIN – Oui, les résultats montrent 26 votes favorables et 3 abstentions.

Le Dialogue stratégique et de gestion phase 2 est approuvé à la majorité des votants.

Mme DE SUREMAIN – Nicolas Ligneul nous pose une question de procédure. Nous parlons ici de vote public. Lorsque nous votons en séance, tout le monde a connaissance du vote, de ceux qui approuvent, s'opposent ou s'abstiennent. Nous aurions des difficultés s'agissant des votes à bulletins secrets.

Si vous le voulez bien, nous enchaînons avec le dernier point à l'ordre du jour, qui précède les questions diverses. Il s'agit d'une information concernant le contrat de site, en étroite relation avec le Dialogue stratégique et de gestion.

2.2. Information relative au contrat de site

Mme DE SUREMAIN – Le contrat de site est une phase importante pour l'UPEC et pour Paris Est. Nous nous situons dans un processus de contractualisation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre de la vague E. Une discussion s'engage tous les 5 ans avec la tutelle et les deux établissements du site UPE, qui dépendent du MESRI. L'UPEC et l'UGE restent donc en lien direct avec le MESRI. D'autres établissements peuvent être associés. Nous sommes en première ligne pour discuter de notre stratégie d'établissement et de site pour les 5 prochaines années.

Nous avons été engagés dans un rapport d'autoévaluation et un projet d'établissement (inaudible, 02 :08 :04) HCERES, avec un an de décalage pour l'UPEM, devenue UGE, très engagée dans ce processus complexe de fusion. Elle a souhaité décaler d'un an son évaluation. L'UPEC, pour d'autres raisons, a souhaité aussi décaler cette évaluation. Vous avez suivi le processus d'évaluation et de dialogue avec le HCERES et nous continuons avec cette élaboration d'un contrat de site. Il nous engage pour ces 5 prochaines années (2020–2024).

La philosophie générale du contrat de site a été révisée par rapport à la période précédente. Désormais, le contrat est plus resserré et stratégique. Il est demandé

au regroupement des établissements d'exposer ses priorités et la manière dont il répond aux politiques publiques de l'État.

Cette approche stratégique est liée aussi à l'allocation d'une partie des moyens. Il ne s'agit pas simplement d'un suivi de trajectoire, il y aura des rencontres et des discussions chaque année lors du Dialogue stratégique de gestion. Elles permettront de suivre l'évolution de l'établissement par rapport aux objectifs fixés et aux indicateurs.

Cette phase 2 du Dialogue doit être en cohérence avec notre contrat de site. Vous voyez que les calendriers sont un peu décalés, nous n'avons pas encore élaboré notre contrat de site, mais nous nous situons déjà dans la perspective de Dialogue stratégique et de gestion. Essayons d'aligner nos objectifs sans plus tarder, même si le contrat de site n'est pas encore élaboré.

Il n'est donc pas attendu d'aborder l'ensemble des missions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. La première échéance, le 28 janvier, a permis l'envoi des premiers éléments au MESRI. Le contrat de site est coordonné par la présidence de l'UPE. Quelques réunions se sont tenues en janvier, période au cours de laquelle nous nous impliquions dans la phase 1 du Dialogue et dans la réponse à l'évaluation du HCERES, dans la visite de la DGESIP. L'UGE était prise par sa propre création.

La semaine prochaine, le 23 avril, se tiendra une réunion entre la COMUE UPE, l'UPEC, l'UGE et le MESRI. Cet échange portera sur les orientations en termes de contrat de site. Les discussions se poursuivront au printemps, pour une finalisation du contrat le 31 mai 2020, supposant une présentation devant les instances. La signature des contrats au MESRI interviendra le 10 juillet.

La structure du contrat laisse apparaître un bilan du contrat précédent, un volet commun au regroupement, un volet spécifique par établissement et une structure

en miroir, intégrant deux parties : une présentation générale et les axes stratégiques et objectifs déclinés en actions/jalons/indicateurs.

Le Dialogue stratégique et de gestion sera l'occasion de vérifier le déploiement de la trajectoire telle que définie dans le contrat.

Je vous donne des éléments sur le bilan du contrat 2014–2019. L'UGE a fait savoir qu'elle ne voulait pas établir un bilan. Pour notre part, l'exercice nous semble important. La fusion n'ayant pas eu lieu, et le contrat précédent étant finalisé par la fusion, l'UGE estime qu'il n'est plus justifié de prétendre au bilan du contrat.

À l'UPEC, notre approche se veut plus nuancée, nous pensons qu'il est possible de faire un bilan, en rappelant que la trajectoire de fusion a structuré en grande partie le contrat 2014–2019. L'histoire a été perturbée par l'éviction de l'UPEC à la candidature I-Site. L'UPEC a donc réorienté sa stratégie en adoptant une nouvelle dynamique. Nous insistons sur le fait que des collaborations ont été maintenues dans la durée, tout au long du contrat, avec l'UPEM, aussi bien en formation qu'en recherche. Nous serons dans (inaudible, 02 :16 :40) que l'introduction du rapport d'autoévaluation, en insistant sur les lignes UPEC–UPEM.

La présentation du bilan des jalons doit suivre. Dans le contrat précédent, de nombreux jalons étaient liés à la fusion (recherche, pilotage...), alors que d'autres n'affichaient aucun lien avec la fusion, notamment dans le domaine de la formation. Des jalons reformulés étayeront aussi le nouveau contrat de site.

Nous parlons d'un bilan systématique de tous les indicateurs de suivi sur la durée de référence du contrat, en lien avec les PAPET et les RAPET présentés chaque année.

Faire ce bilan nous semble important, même s'il ne faut pas y consacrer trop de temps.

Le contrat de site pour la prochaine période est intitulé « Projet stratégique université Paris Est ». Il s'inscrit dans un dialogue contractuel pour la vague E 2020–2024. Nous vous présentons le plan détaillé de la rédaction actuelle. Des éléments sont toujours en discussion active. Une réunion du COMEX est prévue lundi matin. La première partie est la présentation du site, historiquement construit autour de deux zones ayant une grande cohérence thématique et institutionnelle. C'est aussi une nouvelle politique pour un site confronté à des enjeux spécifiques qui permet d'évoluer vers une COMUE de projets.

Le projet stratégique est présenté ensuite à l'échelle du site. Le premier axe est d'organiser le site et de faire communauté, à travers la mise en place d'une COMUE expérimentale, précisant les périmètres, les missions et l'organisation, ainsi que le nouveau modèle économique et la trajectoire financière. Ce sont aussi des actions tournées vers les agents des établissements du site, selon deux axes :

- développer l'information mutuelle sur les possibilités de mobilité professionnelle ;
- compléter les plans de formation des établissements par une offre de site.

Enfin, une action concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers une politique renforcée d'égalité.

L'axe 2 consiste à positionner le site au service de la société. Il s'agit d'identifier les actions partagées et mutualisées dans le site par les différents établissements. La première action s'attache aux projets d'amorçage et de développement des interfaces. La COMUE de projets pourrait soutenir des projets interdisciplinaires et interétablissements. Vous voyez sur la diapositive les deux autres actions : projet E-city et plateformes de données, Maison des sciences de l'homme dans l'Est parisien.

La deuxième version a été proposée par l'UPEC et transmise par Simon. Elle présente différemment les projets, avec plus de détails. Je laisse d'ailleurs la parole à Simon à ce sujet.

M. GILBERT – Actuellement, une discussion se tient sur ce que devrait relever du volet commun au sein du contrat de site. La proposition faite par Philippe Tchamitchian contient deux versions. La première inclut des projets d'amorçage, de développement et d'interface avec des plateformes dédiées aux données et instrumentations.

Mme DE SUREMAIN – Ce que j'ai repris dans la version 1 correspond au document envoyé hier soir. Il ne s'agit pas du sommaire. La version 2 est celle que tu as envoyée hier.

M. GILBERT – Je parle surtout de la version 2, qui est la proposition portée par l'UPEC. La première version est un ensemble d'éléments retenus par l'UPE, sans qu'il corresponde à ce que nous attendions à l'UPEC.

Nous souhaitons donc un projet de MSH dans le volet commun. C'est l'opportunité de développer des articulations autour de recherches interdisciplinaires en SHS sur le territoire de l'Est parisien. Vous savez que nous y avons de nombreux réseaux de recherche et de collaboration scientifiques entre chercheurs, unités de recherche et établissements. Cette MSH a vocation à jouer un rôle fédérateur, à développer des transversalités entre les SSH et les autres sciences, comme la science de l'environnement. Le but est de développer des analyses du monde contemporain, de participer à des réponses attendues de la part de la communauté scientifique. Il est proposé de construire, à travers la définition de ces axes de recherche de la MSH, un cadre de concertation entre établissements. Ainsi, les stratégies de chacun d'entre eux pourront être intégrées. La MSH apparaît comme une structure de recherche, de mutualisation des moyens, des idées et des

réseaux, avec des thématiques autour du développement durable ou des transformations sociales.

La tour sera construite à proximité de la station Créteil–l'Échat. Dans le cadre du CPER, il est prévu de bénéficier d'un soutien de l'État à ce titre afin de prétendre à une MSH de 4000 m², dont des surfaces dédiées à l'UFR LLSH et l'UFR SESS STAPS.

Cette MSH serait bien portée par l'UPEC et ses partenaires dans le périmètre du contrat de site. Le pilote, Bruno Petey–Girard, travaille sur ce dossier depuis de nombreux mois. Il étudie notamment le fonctionnement des MSH et leurs thématiques. Le bâtiment devrait être livré en 2023–2024, ce qui nous laisse beaucoup de temps pour concevoir le projet.

À ce jour, la proposition de l'UPEC est que ce projet de MSH soit commun. Nous attendons une confirmation de l'université Gustave Eiffel, dans le cadre des échanges sur les modalités de mise en place du projet.

Un autre projet prévu dans le contrat de site concerne E-city, dont je vous ai parlé précédemment. Nous devons pouvoir y travailler en partenariat avec l'UGE, car il porte sur des questions, pour un grand nombre d'entre elles, au cœur des thématiques de cette université. Il va de soi que le projet sera porté par l'UPEC et ses partenaires. Il nous reviendra de donner le diapason et de conduire à la préfiguration du projet.

Nous souhaitons ajouter une proposition de l'UGE dans le volet commun, consistant en un observatoire des données urbaines. Il s'agit de concevoir ce qu'ils appellent un data center universitaire, situé à Champs–sur–Marne. Son objet serait d'abriter des données, numériques ou pas, innovantes au sujet de la ville. L'université Gustave Eiffel doit pouvoir exploiter et traiter tout un ensemble de données ayant vocation à être croisées. Pour notre part, nous souhaitons que ce

projet figure dans le volet commun, à la condition que les partenaires de l'UGE puissent également y accéder. Le projet entretient des liens étroits avec celui d'E-city. Il participe au travail de réflexion sur l'urbain, avec forcément des connexions étroites avec E-city. Néanmoins, cet observatoire des données n'est pas seulement une brique possible d'E-city puisqu'il ouvre des champs assez différents en termes de potentialité de recherche.

Cet observatoire sera bien porté par l'université Gustave Eiffel. Il nous faudra travailler le lien avec E-city.

Il est également question d'une chaire « Intelligence artificielle », créée sur le site Paris Est. Nous possédons de réelles forces en intelligence artificielle au sein de l'UPEC et nous en trouvons aussi à l'UGE. Un questionnaire a été conçu à ce sujet par Yassin Amira, adressé à tous les laboratoires de l'université il y a quelques mois. Le bilan qui en a été tiré atteste que 13 laboratoires se montrent actifs dans cette recherche. En mutualisant nos forces, nous pourrions parvenir à une masse critique suffisamment pertinente pour produire des réflexions intéressantes sur les usages de l'IA, y compris au sein de l'université.

En parallèle, certaines plateformes seront créées. Elles constitueront en elles-mêmes des objets de recherche scientifique. Elles auront aussi la vocation d'étayer la production scientifique dans un cadre interdisciplinaire. L'une, emblématique, est le mésocentre. Elle a fait l'objet d'une demande de soutien financier auprès de l'État dans le cadre du CPER. Il s'agit à la fois d'un container d'archivages de données et d'une superpuissance de calcul. Ce sera un instrument très utile et un objet de recherche en lui-même pour concevoir son ergonomie, son utilisation potentielle afin de produire et exploiter des données.

Je pense aussi aux autres plateformes, mises en place dans le cadre d'appels à projets en préparation à l'université Gustave Eiffel, et aux EQUIPEX à l'UPEC. Ce sont aussi des plateformes intégrées à la MSH et au projet E-city.

Mme DE SUREMAIN – Le troisième axe se consacre aux formations, selon l'angle de la transformation pédagogique. La COMUE intervient au niveau de la formation doctorale, qui reste mutualisée. Il y aura des jalons et des indicateurs pour suivre les parcours définis par les établissements et leur articulation à la politique partagée. Il faut développer aussi la démarche « compétences » et la politique de la qualité dans le cadre du doctorat.

Il y a ensuite un volet spécifique par établissement. Nous retrouvons cette structure en miroir du plan des contrats de site. La première partie est la présentation de l'UPEC. Nous sommes repartis de notre projet stratégique d'université de la transformation sociale et environnementale. Vous retrouvez sur la diapositive les grandes rubriques du projet. Dans la deuxième partie, nous présentons les axes stratégiques et objectifs de l'UPEC. Le premier axe obligatoire consiste à connaître la participation de l'établissement à la structuration du site. Elle se fait à travers l'implication de l'UPEC dans la question des projets et du conseil de projets, amené à évaluer et soutenir des projets interdisciplinaires et interétablissements. Bien sûr, c'est aussi son implication dans le cadre de la formation doctorale et de la politique HDR.

Ensuite, il y a des axes qui reprennent une première orientation sur la recherche, ce sont l'axe 2 puis l'axe 3 de formation. La question est de trouver le bon équilibre entre ce qui figure dans le volet commun et ce qui sera porté stratégiquement à l'échelle de l'établissement avec d'autres partenaires. Nous avons précisé le titre : « La recherche pour relever les défis de la société », avec une action MSH dans l'Est parisien. Il y a un volet commun et un volet partagé,

mais aussi un volet spécifique à l'UPEC sur cette MSH. Les aspects bâtimentaires sont intégrées dans une fiche CPER. Une action concerne les données et territoires, avec des sous-actions autour de plateformes de données, le dépôt d'un EQUIPEX santé publique en mai et la réflexion sur une chaire IA. Vous voyez que les discussions sont en cours pour placer le curseur. Je mentionne aussi l'action E-city.

En axe 3, nous trouvons des actions plus développées que le volet commun. De quelle manière l'UPEC prend-elle en charge ces priorités en lien avec la recherche ? La première action concerne les études de santé, la formation des infirmiers, les métiers de la rééducation et de la réadaptation. Une action s'attache à la transformation pédagogique et à la réussite des étudiants, avec différentes sous-actions que vous lisez sur la diapositive :

- accompagnement vers la réussite des étudiants,
- numérique et pédagogie,
- formations courtes et professionnalisantes,
- formation des enseignants,
- développement des formations à et par la recherche au niveau master et doctorat en formation continue, « graduate programs ».

L'axe suivant consiste à structurer la politique internationale, avec le souhait de développer l'attractivité et les partenariats. Ces actions sont listées sur le document :

- mettre en place l'université européenne : UNES ;
- accueil des étudiants étrangers à l'UPEC et dans les campus délocalisés ;
- ouverture des étudiants à l'international ;

- développement des partenariats institutionnels.

L'axe 5 suit la mission de développer des moyens pour soutenir la stratégie de l'UPEC, selon différentes actions :

- création et développement d'une fondation partenariale ;
- création et développement d'un organisme de formation en alternance et de formation continue (OFA) ;
- développement des contrats de recherche et expertise :
 - o valorisation et mutualisation des plateformes de recherche
 - o transfert de technologies et collaboration avec les entreprises
 - o développement des ressources issues des contrats de recherche sur AAP

Nous aurons l'occasion de revenir vers vous pour discuter du contrat de site.

M. THAUVRON - Lors du dernier CA, j'ai demandé que l'on nous mette à disposition les éléments de trajectoire budgétaire envoyés au rectorat dans le cadre du Dialogue stratégique de gestion. Ces documents montrent des prévisions très volontaristes de l'UPEC en termes de ressources propres puisqu'entre 2019 et 2022, l'hypothèse laisse voir une augmentation de 24% de nos ressources propres. Cette perspective me paraît très ambitieuse. Malgré cette ambition, nous arrivons à un déficit en 2021 et en 2022. C'est inquiétant en soi.

Au regard du contexte économique à venir, j'ai un peu peur que ces ressources propres, extrêmement ambitieuses, se retrouvent diminuées. Comment envisagez-vous la situation ?

Mme DE SUREMAIN - Le ministère nous demande des projections sur plusieurs années. Nous avons émis des hypothèses d'école, des projections avec les financements de projets ou bien sans. La projection évoquée s'appuie sur des

prévisions très volontaristes, sans financement de projets. Nous aboutissons donc à un déficit. Nous n'irons jamais au déficit de l'UPEC, le CA nous arrêtera avant.

M. BRUNIE – Le contexte d'aujourd'hui doit sans doute être pris en considération, mais nous nous situons toujours dans la phase de construction.

M. LE PRÉSIDENT – Tout n'est pas fondé sur la formation. Sur le plan de la recherche, nous sommes loin du compte en termes de contrats qui pourraient être positionnés à l'UPEC. Le delta en négatif apparaît très important. Simon, veux-tu ajouter un mot ?

M. GILBERT – Nous menons la réflexion sur l'évolution de la DRV et de ses missions. Notre regret se fonde sur le fait que trop peu de contrats de recherche sont portés à l'UPEC. Lorsque nous examinons les données, nous constatons une perte importante de contrats, qui entraîne une baisse des frais de gestion. Ils permettraient d'apporter davantage de financements en faveur de la recherche.

Pourquoi les chercheurs n'ont-ils pas assez développé la démarche consistant à déposer les contrats à l'UPEC ? La DRV a rencontré des difficultés il y a un an et demi, qui sont en train de se résorber. Je discute avec des collègues pour examiner les conditions permettant d'infléchir la tendance et de déposer davantage de contrats. Beaucoup sont prêts à le faire. Nous avons tout à gagner à accompagner les laboratoires dans cette trajectoire qui consiste à confier plus de contrats à l'UPEC. Ce serait une source de financement très importante.

Par ailleurs, il nous faut mener un travail sur la TVA et son exonération. Des sommes d'argent pourraient être récupérées en s'intéressant plus financièrement à l'utilisation de l'investissement au titre de l'affectation recherche. Autrement dit, nous identifions toute une série de dispositifs. Ils pourraient contribuer à augmenter nos revenus en faveur de la recherche.

M. THAUVRON – Je vois bien vos différents scénarios et, dans tous les cas, nous sommes en situation de déficit à l’horizon 2022. Ces exemples font également état de prévisions de ressources propres très optimistes. Nous constatons donc un déficit malgré des prévisions optimistes de ressources propres. Si nous avions été plus prudents sur ces ressources, indépendamment du contexte actuel, le déficit aurait été encore plus grave. C’est bien mon inquiétude.

Mme DE SUREMAIN – Ces projections, définies en décembre, n’intègrent pas le contexte actuel. Ce sont des projections d’école pour voir l’intérêt de développer tel ou tel projet. Elles ne sont pas prédictives. Nous avons toujours une gestion prudente de nos deniers, vous avez vu le compte financier de février et l’excédent dégagé. Nous devons avoir un usage stratégique de cet excédent. Nous n’envisageons pas de déficit pour l’année prochaine. Les projections doivent nous alerter sur certains points, comme la maîtrise de la masse salariale et l’importance de dégager des ressources propres. Nous adapterons notre activité en fonction de nos subventions et des ressources propres.

M. BRUNIE – Une croissance est une prévision optimiste, par définition. Il est raisonnable de vouloir aller dans ce sens. En recherche, nous constatons un potentiel réellement inexploité et insuffisamment orienté vers l’université, du fait d’un passé en cours de résorption. Notre potentiel de recherche se veut important, avec un service de qualité et de proximité. Il sera assez facile d’envisager une croissance des subventions de recherche.

Évidemment, le contexte d’aujourd’hui change la situation. Le gouvernement a annoncé récemment que le (inaudible, 02 :53 :27) serait sans doute orienté au regard de la crise actuelle. Notre thématique de recherche nous positionne aussi bien pour obtenir des financements supplémentaires de recherche.

Mme DE SUREMAIN – Un travail a été fait pour renforcer la DRV, qui doit pouvoir gérer un certain nombre de contrats. Ce sont des ressources importantes.

M. BRUNIE – Le même sujet vaut pour les plateformes. Nous sommes plutôt bien équipés, ce qui peut donner lieu à des sources de revenus, peut-être pas très importantes, mais significatives et existantes.

Mme DE SUREMAIN – Un contrat de site est en cours de discussion. Nous reprendrons les échanges à l'échelle de l'UPEC, comme nous l'avons fait pour le rapport d'autoévaluation de l'établissement et le projet stratégique. C'est vrai que les dernières semaines n'ont pas été favorables à une concertation plus serrée. En janvier, nous avons été très pris par le rapport d'autoévaluation du HCERES et par la candidature SFRI. Nous aurions dû enchaîner sur des travaux de concertation sur le contrat de site. La crise sanitaire a bousculé notre emploi du temps. Nous reprenons le fil de l'activité. Nous sommes engagés à travailler en concertation avec vous et l'UPEC au sujet du contrat de site. À ce stade, nous n'avons pas été en mesure de vous distribuer un document rédigé. Le souhait est d'aboutir à une présentation en amont.

M. LE PRÉSIDENT – Je peux ajouter que nos discussions avec les collègues de l'UGE et de la COMUE sont complexes. Le document n'est même pas arrêté, nous ne sommes même pas d'accord sur le document final. Nous poursuivrons nos échanges lundi. Il sera dès lors possible d'envisager une rédaction commune.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons aborder, avec Josette, le sujet des évaluations, un peu complexe. J'ai lu à ce titre une note de l'intersyndicale, que je trouve très bien. Vous avez compris qu'un petit piège est apparu dans *Le Parisien*. Je n'ai bien

sûr jamais imaginé fâcher des étudiants. Les problèmes liés au contexte épidémique ne sont pas réglés. Je rappelle que la mortalité en réanimation s'élevait à 80 % au début de la crise. Nous parlons de 60% aujourd'hui. Au regard d'une mortalité supérieure aux 50% en Val-de-Marne, il n'est pas raisonnable de laisser les étudiants circuler. La DGESIP a d'ailleurs pris position, au-delà du Président de la République.

La conjoncture est difficile pour tout le monde. Je pense en particulier aux étudiants qui sont obligés de travailler ou ne profitent pas de l'assistance parentale. Pour 5% d'entre eux, rien n'est accessible. Nous essayons de maintenir un contact très étroit, même si l'exercice s'avère difficile. Je laisse la parole à Josette.

Mme CADUSSEAU – L'université continue de fonctionner, cette réunion en est la preuve. La vie continue.

En matière de formation, nous essayons de préserver la continuité de l'activité pédagogique. Je remercie les équipes à ce titre, en particulier les BIATSS, le CIDP ou encore la DEV pour son soutien aux étudiants dans des situations difficiles.

Nous essayons de maintenir une activité pédagogique avec des moyens divers et variés. Il s'agit bien d'une expérience, dont nous tirerons les conclusions. D'ores et déjà, nous constatons que la dimension humaine est fondamentale dans l'enseignement. Nous capitaliserons sur ces expériences, à la condition de tirer les bonnes conclusions.

Les enseignements de cette année ne sont pas équivalents à ceux des années précédentes, mais la continuité pédagogique n'autorise pas les ruptures ni la moindre année blanche pour les étudiants. Ce sont ces messages forts que nous souhaitons faire passer.

Pour les évaluations, nous utiliserons des modalités qui permettront de délivrer des diplômes, en faisant preuve d'équité.

Un message sera publié aujourd'hui par la présidence. Il a été rédigé par l'ensemble des membres de l'équipe. En matière de formation, j'utilise des mots-clés pour guider les actions futures au sein des composantes. Des épreuves plus courtes sont à prévoir pour les examens. Les jurys devront également faire preuve de bienveillance. Nous veillerons enfin à la santé des étudiants et des personnels.

Les dispositifs mis en place ne permettront peut-être pas d'évaluer avec autant de rigueur les connaissances et les compétences des étudiants. Nous serons peut-être amenés à faire passer des étudiants en année supérieure, qui n'auraient pas été acceptés dans des circonstances non exceptionnelles. Il me semble pourtant que c'est moins grave que de ne pas mettre en place des processus relatifs aux examens.

L'UPEC adopte un comportement de responsabilité vis-à-vis des étudiants, du personnel et de la société. Je pense aussi au personnel hospitalier associé à notre établissement et ailleurs, qui passe son temps à sauver des vies.

En novembre, nous pensions déjà aux situations engendrées par les mouvements sociaux. J'avais d'ailleurs annoncé qu'il n'y aurait pas d'année blanche, en prenant l'exemple de 1968. Le baccalauréat avait été organisé à l'oral, avec un taux de réussite passé de 60 à 80 %. Cette situation a-t-elle dévalué l'examen ? Oui, peut-être. Ceux qui l'ont obtenu se sont sentis perdus, car on les a considérés comme étant passés à travers les mailles du filet. Ils ont pu quand même bénéficier de l'ouverture d'une porte, qui serait restée fermée dans d'autres circonstances. Ils ont pu suivre des études supérieures et mener une vie professionnelle à laquelle ils n'auraient pas eu droit en temps normal.

Nous sommes également dans une situation exceptionnelle, mais je ne pense pas qu'elle conduise à déprécier nos diplômes. Il s'agira d'épreuves courtes, allégées, avec une certaine bienveillance de la part du jury. Les conditions devront permettre de protéger nos étudiants. Pour certains, il conviendra de prévoir un accompagnement dans la poursuite des études.

Nous ne connaissons pas encore les dispositifs mis en place à partir du 11 mai. De toutes les façons, nous ne reviendrons pas à l'université avant l'été dans des conditions normales.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Josette. Nous arborerons également les rattrapages personnalisés et la situation des étudiants en grande précarité, que nous ne souhaitons pas exclure, bien au contraire.

Fantin souhaite intervenir et vous pouvez bien sûr échanger avec nous et Josette.

M. LOWENSTEIN – Je voulais revenir sur les retours des étudiants. Les inquiétudes restent assez vives, même si un travail a été mené.

Il faudrait pouvoir communiquer assez rapidement. Cette communication avait fait défaut lors des mouvements sociaux en décembre. Certains étudiants ont été prévenus tardivement de la tenue ou non de leurs examens et de leurs modalités. Les étudiants veulent savoir de quelle manière ils seront évalués. Leur souhait est de terminer l'année au plus vite pour être en mesure de lancer leur candidature et de travailler cet été. Enfin, ils n'espèrent pas que les examens s'appuient sur des cours qui n'ont pas été organisés.

Souvent, les sujets sont rédigés bien à l'avance. Les conditions que nous connaissons aujourd'hui modifient profondément ce qui peut être traité ou pas. De nombreux étudiants s'inquiètent de certaines notions non étudiées, par exemple, et qu'elles figurent dans les sujets d'examen.

M. THAUVRON – Je comprends tout à fait qu'un (inaudible, 03 :11 :11) puisse avoir un comportement parfaitement responsable. La note de la DGESIP d'hier indique bien que les examens en présentiel ne sont pas souhaités, sans pour autant être interdits. Dans un amphithéâtre, il est plutôt compliqué de faire passer des examens à 300 étudiants.

Dans certains cas, lorsqu'il s'agit de petits effectifs et que nous sommes en mesure d'assurer des mesures de distanciation, pouvons-nous prévoir d'organiser des examens au début du mois de juillet ? Au contraire, la politique de l'UPEC sera-t-elle très directive, visant à interdire tous les examens ?

Mme CADUSSEAU – Il faut prendre en considération les conditions sanitaires. Nous pourrions installer un étudiant par salle, encore faut-il que les étudiants puissent se déplacer à l'UPEC en métro ou en train de banlieue. Je parle donc des conditions sanitaires de l'université, mais aussi de notre environnement. Certains étudiants sont très éloignés de l'UPEC, d'autres sont rentrés chez eux, alors qu'ils habitent la résidence universitaire. Nous devons donc prendre tous ces aspects en considération.

M. PELLET – Tout le monde a reçu le communiqué intersyndical publié en début de semaine. Josette a annoncé la diffusion prochaine de la note. Je suis assez d'accord avec un certain nombre de constats. Lorsque nous parlons d'examens allégés, nous ne changeons rien au constat. La question est de savoir si nous prenons en compte, ou pas, le fait que des étudiants n'ont pas pu suivre les cours pour des raisons matérielles à partir du 15 mars. Ces étudiants n'apparaissent pas, pour la plupart, dans l'enquête proposée par l'université. Par définition, ils n'ont pas les moyens d'y répondre. J'en ai fait personnellement l'expérience avec mes propres étudiants. Je n'arrive pas à joindre certains d'entre eux, malgré mes tentatives. Une partie des étudiants suivait les cours avant le 15 mars, avant de décrocher.

Le problème concerne bien les examens à distance, qu'ils soient allégés ou pas. Diverses solutions sont proposées dans le communiqué, largement signé par les organisations syndicales, qu'il s'agisse de la CFDT, de FO, la FSU ou encore de la CGT.

Hier, une nouvelle information nous a été transmise, en provenance de Paris 1. Je ne sais pas si vous en avez eu connaissance. Je vous lis la motion votée par la CFVU de l'université Paris 1, qui ne semble pas plus mal lotie que l'UPEC en ce qui concerne l'équipement de ses étudiants. Cette motion sera ensuite votée en CA. Je vous donne lecture des conclusions :

« Considérant qu'il n'y a eu que quatre semaines de cours au deuxième semestre, que l'accès aux ressources informatiques reste inégalitaire et que la crise du Covid-19 a empêché de très nombreux étudiants d'avoir accès aux ressources en ligne, la CFVU de l'université Paris 1, qui s'est réunie ce jour, décide de l'annulation des examens du second semestre et la validation automatique de celui-ci, avec comme moyenne pour le second semestre, la moyenne du premier semestre.

Considérant qu'il est impossible d'assurer les rattrapages dans les conditions sanitaires assurant la sécurité de chacun et que les inégalités d'accès aux ressources informatiques, tout comme les conditions inégales de confinement, rompent le principe d'équité, les rattrapages d'examens du premier semestre sont annulés. Tous les étudiants concernés valideront celui-ci avec la note de 10 sur 20 et suivant le renvoi de la moyenne du premier semestre sur le second, le second sera validé également à 10, pour les mêmes raisons, sur toute l'année. Aucune défaillance ne pourra être constatée, et ce pour tous les étudiants de l'université. »

Il s'agit ici de la solution la plus radicale adoptée par une université. Je suis également en possession des décisions votées par l'université de Poitiers, qui adopte une position moins radicale. Elle laisse toute latitude aux composantes et

aux enseignants de reporter la note du premier semestre sur le deuxième, là où une évaluation n'est pas possible.

Je ne comprends pas pourquoi nous maintenons à tout prix des examens à distance, même allégés. Le problème n'est pas la quantité de travail demandé pour cet examen, le problème concerne l'examen à distance lui-même. Pourquoi ne pas s'orienter vers les autres solutions, dont la neutralisation ? Le texte du communiqué en liste plusieurs.

Pour terminer, je regrette que ce débat en CA intervienne aujourd'hui, alors que la note est déjà rédigée. Aucun débat n'a été initié en CFVU avant la décision relative au maintien des examens. Ces débats n'ont pas toujours eu lieu non plus dans les composantes, au sein des conseils de gestion.

Mme CADUSSEAU – L'annulation ou la neutralisation du semestre correspond à une question qui réfute tout ce que nous avons pu mettre en place. Certaines formations ont développé des enseignements. Je veux bien comprendre que la démarche n'ait pas été possible dans d'autres composantes. On a justement demandé à ces composantes de faire remonter les modifications de modalités des connaissances. Normalement, ces sujets ont été évoqués en conseil de gestion ou en comité pédagogique. Le mouvement est initié à la base pour atteindre la DEV, via les composantes.

M. LE PRÉSIDENT – Éric, la note du ministère est claire : nous ne pouvons pas procéder à la neutralisation.

M. PELLET – C'est pourtant ce que vient de voter Paris 1.

M. LE PRÉSIDENT – Tu peux toujours voter contre un texte du ministère. Il faut savoir quel sera l'impact sur le diplôme.

M. PELLET – De nombreuses autres universités voteront ce genre de décision.

Mme CADUSSEAU – Non, ce n'est pas vrai.

M. PELLET – Excuse-moi Josette, je souhaite apporter une précision par rapport à tes propos. Le problème n'est pas que certaines composantes n'aient pas assuré cette mise en place. Personnellement, je suis mes étudiants depuis la première semaine, en tchat régulier sur l'heure de cours ou en visioconférence pour une partie. Le problème ne s'attache pas à ce qui a été mis en place. Il concerne surtout les étudiants incapables de suivre ce qui a été mis en place.

Tu dis que ce n'est pas vrai, mais j'ai le texte sous les yeux.

Mme CADUSSEAU – Je dis que toutes les universités ne sont pas concernées.

M. PELLET – Je ne parle pas de toutes les universités, mais d'autres universités qui votent ces mesures. J'ai cité Paris 1, j'ai cité Poitiers et il y en aura d'autres.

M. LE PRÉSIDENT – Cette discussion doit se tenir en CFVU, pas en CA. Nous ne pouvons pas non plus nous substituer à une autre commission.

M. PELLET – Je suis d'accord, mais j'avais cru comprendre que les décisions étaient prises avant la réunion de la CFVU. Si le débat est organisé en CFVU, j'en suis satisfait.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, il a lieu en CFVU par principe. Le ministère indique précisément que la neutralisation ne doit pas s'exercer. Que se passe-t-il pour les universités qui la choisissent quand même. Je n'ai pas la réponse.

Ensuite, des modalités d'examen seront précisées. Aucune décision ne peut être prise sans le vote des CFVU.

M. PELLET – Le ministère préconise effectivement les examens à distance. Il mentionne aussi le respect des garanties sur l'égalité de traitement des candidats. Il suffit de constater que cette égalité n'est pas assurée. Le texte souligne lui-

même la possibilité que les examens à distance ne puissent pas être mis en place. Ils ne garantissent pas cette égalité de traitement.

M. LE PRÉSIDENT – Les composantes se sont vraiment emparées du dossier et apportent des réponses. Elles ont pesé sur de nombreux éléments.

Ensuite, le rattrapage pour les étudiants en grande précarité sera discuté en CFVU.

Mme CADUSSEAU – Il est clair que nous ne pouvons pas neutraliser un semestre. Pour répondre au cas que tu cites, Éric, si aucun enseignement n'a été proposé, nous envisagerions la neutralisation d'une UE.

M. LOWENSTEIN – Pour avoir consulté de nombreux étudiants de différentes UFR, la neutralisation totale du semestre n'est pas souhaitée dans la majorité des cas. Certains étudiants, un peu en délicatesse avec la validation de leur année, souhaiteraient évidemment qu'on la leur accorde. Dans l'immense majorité des cas, les étudiants savent pertinemment que si une telle décision est prise, l'année n'aura aucune valeur. Dans leur dossier, un semestre ou une année ne sera jamais pris en compte par personne, car accordé automatiquement. Ce n'est pas ce qu'ils veulent. Ils souhaitent, autant que possible, valider leur année de façon significative. Ils sont bien conscients que la démarche posera des problèmes ou qu'ils rencontreront eux-mêmes des difficultés. S'ils ne parviennent pas à passer leurs examens en ligne, ils attendent une deuxième chance, qui leur permettra « un traitement égalitaire » avec leurs camarades.

En tous les cas, ils veulent une note et terminer leur année, et que ce soit au minimum significatif.

M. VINCENT – Je comprends parfaitement ce que vient de dire Fantin. Depuis quelques semaines, nous consultons assez largement les étudiants dans les UFR. Ces derniers se disent très défavorables à l'annulation d'un semestre ou à l'attribution générale d'une note de 10/20.

La neutralisation de l'UE ne correspond pas aux souhaits des étudiants.

M. LIGNEUL – Je ne veux pas aller à l'encontre de la compétence d'une autre commission, et en particulier de la CFVU. Il me semble quand même que nous avons essayé d'identifier les difficultés dans les composantes. Nous avons pris contact avec des étudiants soumis à des difficultés, y compris dans les composantes dotées de grands effectifs. Les retours ne sont pas tous les mêmes pour tout le monde. D'abord, des représentants d'associations d'étudiants nous ont fait connaître leurs retours, pas toujours révélateurs de la position des uns et des autres. Ensuite, nous avons essayé de travailler ensemble à une solution globale. Il n'est pas possible de déployer une solution *in abstracto* en considérant que chacun se trouve dans la même situation. Je crois au contraire que nous faisons face à de très nombreuses situations très différentes.

Je m'inquiète un peu de ces solutions globales, imposées aux uns et aux autres. Tout est question de cas d'espèce, de diplôme, de situations, du nombre d'étudiants et de conditions d'examens. Il faut être plus pragmatique et essayer de remonter les solutions envisagées.

Mme CADUSSEAU – C'est ce que nous avons fait, en demandant aux composantes de remonter leurs solutions. La composante qui intègre des milliers d'étudiants a également réfléchi et son doyen m'a communiqué les modalités qu'il transmettra à la CFVU.

M. LIGNEUL – Oui, je ne mets pas en cause ces aspects. Je dis simplement qu'adopter telle position ou telle posture ne me paraît pas être une solution adaptée. Je ne conteste pas du tout le dialogue. Il se poursuit d'ailleurs. Notre dialogue avec les étudiants mérite d'être affiné. Les propositions remontées par les associations sont susceptibles d'être contrôlées ou remises en cause. Je ne

lance pas le débat sur le dialogue, qui existe véritablement. Nous ne pouvons pas nous imposer une solution sans être pragmatiques.

Mme CADUSSEAU – Il n'existe pas une solution, mais plusieurs. Le cadrage général porte sur les règles sanitaires à mettre en place. Cette initiative guidera nos possibilités.

M. LE PRÉSIDENT – Personne ne sait ce qui se passera en septembre. Moins de 10% des Français ont été au contact avec le virus et plus de 90% peuvent circuler. Il est peu probable que ce virus ait disparu en septembre ou que des traitements fiables soient proposés. Des vaccinations seront peut-être disponibles à l'automne si nous avons beaucoup de chance.

Le sujet se pose donc aussi sur la rentrée de septembre et sur les examens que reporterions à cette date. Nous donnerions le sentiment que la situation serait à nouveau normale en septembre, alors que ce ne sera pas le cas.

Une latitude est accordée aux composantes sur le fait que tout ne sera pas organisé en distanciel. Aujourd'hui, nous ne parlons pas de neutralisation massive. Il faut aussi parler des rattrapages, avec des approches personnalisées. Tant pis si certains étudiants passent en L2. Nous ne voulons pas procéder à une sélection. Il s'agit d'autre chose.

Il nous faut faire preuve de souplesse. Le présentiel est-il possible si nous assurons des conditions majeures de sécurité ? Le problème ne s'attache pas vraiment aux étudiants installés en salle d'examen, mais lorsqu'ils se présentent à l'entrée de la salle, au-delà des aspects de transport. Quel est le curseur du nombre d'étudiants pour lesquels la sécurité doit s'appliquer ? Qui assure cette sécurité et distribue les masques et le gel hydroalcoolique ? Les questions se posent. La CFVU peut en discuter. Il nous reste de temps pour nous positionner, en fonction des consignes ministérielles.

La CFVU de lundi a abordé tous ces sujets, dont celui de la souplesse des modalités d'examen. Les décisions seront votées en CFVU, et non pas en CA.

Je ne sais pas s'il faut poursuivre ces échanges, qui touchent surtout la CFVU. Souhaitez-vous mettre un terme à la discussion ?

La volonté politique consiste bien à ne pas procéder au distanciel ni au filtrage des évaluations. Nous créerons des neutralisations si nécessaires. Ces éléments nous sont remontés par les composantes, qui restent à la manœuvre avec les équipes pédagogiques.

Je vous propose d'avancer, il est déjà 13 heures.

Mme FAURE – Je demande que le CHSCT et le CT se réunissent en commun pour discuter de ces sujets.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons prévu d'organiser un CHSCT la semaine prochaine, mais je ne vois pas d'inconvénient à prévoir un CHSCT-CT commun.

M. PELLET – Vous évoquez la situation d'étudiants ayant leur examen validé alors qu'ils ne l'auraient pas réussi dans les conditions habituelles. Il faut préciser que les étudiants qui restent accrochés sont, pour la plupart, amenés à valider le cours. Le problème s'attache surtout aux étudiants qui ne suivent pas le cours.

Le discours consiste à dire que l'examen doit être passé à distance, mais je considère qu'il existe d'autres solutions. Rien ne permet de déclarer que tout doit passer par les examens à distance, inégaux.

La neutralisation telle qu'est formulée à Poitiers a aussi été indiquée dans le communiqué intersyndical. Elle consiste par exemple à reprendre la moyenne du premier semestre. Je ne partage pas le même argument que Fantin sur le fait que les étudiants en difficulté en profiteraient. Ils restent sur la même moyenne. Nous ne prenons en compte que les travaux du deuxième semestre dont le contenu est

antérieur au 15 mars. Ce sont des solutions souples, à l'opposé de l'examen à distance imposé à tous.

M. LE PRÉSIDENT – La CFVU doit travailler sur ces sujets et il ne nous revient pas de le faire à sa place. Ce n'est pas l'objet du CA.

Je retiens la proposition d'organiser une réunion CT-CHSCT. Nous devons fixer une date, qui pourrait être vendredi prochain.

M. VALLÉE – De quoi parlerez-vous au CHSCT ? De la reprise ? Si vous voulez parler de gel hydroalcoolique ou de PCA, ces sujets méritent d'être affectivement abordés, mais pas celui de la reprise.

Mme DE SUREMAIN – Nous mélangeons deux calendriers. Celui du CHSCT concerne le PCA et le PRA et nous envisagerons ensuite une réunion CT-CHSCT quand nous aurons les idées plus claires sur les conditions de la reprise. Nous ne pouvons pas prévoir la date de vendredi, ce serait trop précipité.

Mme FAURE – Les textes disent que le CT et le CHSCT peuvent se réunir dès lors qu'est concernée l'organisation des services.

Mme DE SUREMAIN – Il faut d'abord anticiper un travail préalable d'instruction avec le CHSCT. La réunion commune suppose d'avoir des propositions en amont.

M. BRUNIE – Sur le sujet d'hygiène et de sécurité, une réunion formelle du CHSCT nécessite d'avoir des propositions, qu'il faut donc élaborer. À ce titre, nous nous rapprocherons du CHSCT pour constituer un groupe de travail.

M. LE PRÉSIDENT – L'idée me paraît bonne et nous avançons dans ce sens. Comme je vous le dis, il n'est pas question de faire revenir le personnel sans garantie de sécurité.

Je vous propose de conclure ce Conseil d'administration, très riche. Je vous souhaite un bon week-end.

La séance est levée à 13 heures 15.

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :

Yassin Amira,44